

Les membres de services spécialisés de la police au prisme de l'image violente

Par Luce Molitor
e-legal, Volume n°3

Pour citer l'article :

Luce Molitor, « Les membres de services spécialisés de la police au prisme de l'image violente », in *e-legal*, *Revue de droit et de criminologie de l'ULB*, Volume n°3, avril 2019.

Adresse de l'article :

<http://e-legal.ulb.be/volume-n03/memoires-2/les-membres-de-services-specialises-de-la-police-au-prisme-de-l-image-violente>

La reproduction, la communication au public en ce compris la mise à la disposition du public, la distribution, la location et le prêt de cet article, de manière directe ou indirecte, provisoire ou permanente, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ainsi que toute autre utilisation qui pourrait être réservée à l'auteur ou à ses ayants droits par une législation future, sont interdits, sauf accord préalable et écrit de l'Université libre de Bruxelles, en dehors des cas prévus par la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins applicable en Belgique.

© Université libre de Bruxelles - avril 2019 - Tous droits réservés pour tous pays - ISSN 2593-8010



Introduction

§1 Quelle que soit sa forme, l'image détient le pouvoir particulier de réveiller l'émotion, de se connecter directement, par voie visuelle à notre affectivité, de dépasser sa prime fonction illustrative. Aucune codification sémantique n'apparaît capable de dissiper la polysémie dans laquelle s'inscrit le mot « image ». Du point de vue de l'expérience subjective, *a contrario*, l'image se révèle dans l'immédiateté, s'impose comme une entité objective et atemporelle, revêt la force d'une conviction¹. L'image peut être envisagée comme le lieu d'une rencontre subjective, la convoquant elle, tout ce qu'elle renvoie au-delà de la simple reproduction du réel, et son spectateur, dans toute sa singularité. Mais qu'en est-il lorsque l'image rencontrée est celle du crime, des victimes, du drame, de la violence, du passage à l'acte criminel ? Quels sont les enjeux d'une relation avec ces images en particulier ?

§2 Depuis près de 20 ans, ils sont les nouveaux héros d'un nombre incalculable de séries mettant en scène la résolution d'enquêtes criminelles grâce à l'exploitation, par la science, d'improbables indices matériels. Ils fascinent par leur maîtrise des outils technologiques, leur esprit d'analyse et de déduction incisif. A l'écran, ils manifestent un sang-froid à toute épreuve, presque inhumain. Ils sont appelés « Les Experts », ils sont les membres de services spécialisés de la police. Au-delà de la perception propagée par les médias, nous connaissons finalement peu le fonctionnement réel de ces individus. Sont-ils inébranlables, maîtres d'eux-mêmes au point d'évoluer sur une scène de crime sanglante avec une aisance déconcertante, sans sourciller, sans finalement devoir démontrer le recours à des ressources psychiques particulières ? Ou bien peut-on les rapatrier parmi les êtres sensibles, humains, doués possiblement d'un système particulier de gestion de leurs émotions ? Plus nous consommons de fictions à ce sujet, plus nous semblons nous éloigner des questions relatives à la réelle mécanique psychique de ces individus, pour embrasser l'image illusoire d'êtres hors-normes. Les différents personnages incarnant « les Experts », en Europe ou outre-Atlantique, sont régulièrement dépeints comme des citoyens à la vie privée disloquée, voire inexistante. Quand ils échappent à ce profil chaotique, ils restent associés à un environnement affectif précaire. Peut-on envisager que le caractère exceptionnel des destins et des situations familiales, attribués à ces avatars dans les fictions, traduisent la perception d'étrangeté que nous nourrissons de ces individus ? Ou plus particulièrement du caractère incompatible de la gestion d'un quotidien ordinaire avec celle d'émotions perçues comme extraordinaires ?

§3 Au moment de notre recherche, nous faisons nous-même partie de l'institution que nous investiguons. Cette position particulière, de chercheuse et de membre de la police technique et scientifique, nous permet un accès à certains services spécialisés dans lesquels nous savons que l'exposition à « l'image violente »² est fréquente. Au cœur de notre questionnement siège ce rapport à « l'image

violente » qu'entretennent ces membres de services spécialisés. Comment font-ils, pour supporter ces images, pour « vivre avec », pour y faire face ? Comment concilient-ils des activités quotidiennes ordinaires et une fonction qui surexpose à l'image violente ? Comment ces hommes et ces femmes peuvent-ils enlever leur salopette jetable à la sortie d'une scène de crime pour se trouver dans l'heure, à la sortie de l'école de leurs enfants ? Cette contribution interroge l'incidence de la surexposition à l'image violente sur le fonctionnement de ces individus. Comment se protègent-ils du dégoût, de la colère, du traumatisme ?

§4 Nous émettons l'hypothèse de la mobilisation, par les membres de services spécialisés de police, de dispositifs psychiques, appelés « mécanismes de défense ». Cependant, le seul recours à ces processus ne garantit pas à l'individu d'être préservé de toute conséquence due à la surexposition à l'élément perçu comme menaçant. L'usage dudit mécanisme doit encore être souple, adapté³, se situer sur un continuum défini entre un usage approprié et salvateur, et, à son opposé, un autre, rigide et destructeur⁴. La manœuvre paraît complexe et la protection obtenue possiblement perméable. Aussi, nous supposons que les mécanismes de défense ne protègent jamais intégralement celui qui les mobilise. Nous nous interrogeons sur la nature des effets résiduels, négatifs et perturbants, de l'appel à ces stratégies défensives qui peuvent se manifester dans les activités quotidiennes et impacter les perceptions de ces membres de services spécialisés de la police.

§5 Notre article propose, dans un premier temps, la modélisation, par l'analyse de données empiriques, des processus défensifs mobilisés par les membres de services spécialisés surexposés à l'image violente. Il aborde ensuite les effets (que nous qualifions de perturbants), liés à l'usage de ces processus défensifs.

Contextualisation

§6 Depuis l'émergence du mouvement du progrès technique initié par le bertillonnage au 19^{ème} siècle⁵, les services et missions de la police technique et scientifique se sont diversifiés, ses interventions se sont perfectionnées . Les membres de ces services descendaient sur les premières scènes de crimes, un pinceau à la main, deux flacons de poudre⁶ en poche et un encombrant appareil photo argentique à l'épaule. Aujourd'hui, ils sont équipés d'un véritable arsenal comprenant appareils photo numériques et une panoplie toujours plus étoffée de produits révélateurs de traces⁷. Les laborantins et autres spécialistes voient aussi s'élargir les possibilités offertes par l'évolution de l'outil informatique : logiciels estampillés *forensic*, scanners 3D de pointe, tout semble vouloir suivre l'incoercible mouvement du progrès technique.

§7 Au fil du temps, l'image est devenue systématique, la confrontation visuelle de plus en plus minutieuse, intense. Si les premières interventions ne ciblaient

pratiquement « que » les traces digitales, aujourd'hui, il ne s'agit plus de passer à côté de la marque laissée par un pied chaussé, de microfibrilles, de résidus organiques⁸, de négliger la position des corps retrouvés, la disposition des projections de sang, voire la forme de celles-ci. Bref, l'évolution des technologies, poursuivant tant bien que mal les aspirations à convertir les éléments *a priori* négligeables ou résiduels en d'éventuels indices, a pour effet de prolonger l'exposition à l'image violente, de l'intensifier. Quant aux données virtuelles⁹, il est évident que leur accessibilité, la facilité de leur réalisation, de leur diffusion, ainsi que l'extension des réseaux sociaux, en amplifie exponentiellement la présence sur Internet. Dans ce domaine spécifique, les outils¹⁰ peinent à contenir l'explosion de la sphère virtuelle, puisqu'ils se développent moins rapidement que ne se multiplient les données.

§8 A ces facteurs technologiques, accentuant la confrontation visuelle avec la scène de crime, il faut ajouter le phénomène de mutation graduelle du procès pénal. Bertrand Renard remarque que « le procès pénal mue progressivement pour se centrer sur l'expertise. Et la consécration de l'expertise est le résultat d'un passage d'une situation judiciaire autosuffisante à l'omniprésence de la science et de la technique »¹¹. Autrement dit, l'essor des différentes technologies, et leur infiltration dans le domaine judiciaire semblent avoir pour effet d'entretenir un système inassouissable, alimenté par des moyens qui tentent vainement de couvrir les besoins émergents.

Méthodologie et cadre théorique

§9 Notre recherche se veut résolument inductive, elle devra permettre la confrontation de notre empirie au cadre conceptuel de réflexion préétabli. Nous développons notre analyse comme on développe une pellicule argentique. Nous immergeons nos images latentes, capturées sur le terrain, dans les bains révélateurs des théories et concepts mobilisés. La composition de ces cuves de révélation comprend les théories des mécanismes de défenses, pour lesquels nous nous rallions à la classification choisie par Kernberg¹². L'auteur décline les mécanismes de défenses en fonction du degré de conscience qu'a l'individu du fait qu'il le mobilise, appelé degré de maturité. Il distingue les défenses matures, caractérisées par une adaptation optimale au stress, des défenses névrotiques, lesquelles permettent principalement la mise à l'écart de l'élément menaçant, mais toujours dans un usage considéré comme non-pathologique, des mécanismes de défense distordant l'image. Ces derniers se positionnent à l'extrémité problématique du continuum de l'usage des mécanismes de défense. Ils emportent l'individu qui les mobilise dans une réalité transformée à laquelle il se confond et dans laquelle il s'égaré. L'individu peut alors souffrir des conséquences de cette mutation que son besoin défensif impose à sa réalité. Les cas évoqués sont ceux, par exemple, d'idées de persécution, utiles dans un premier temps pour se défendre d'une situation, lui donner un sens, mais qui exposera l'individu à une détérioration inévitable de son entourage social¹³.

§10 Par ses origines et influences multiples (psychopathologie, psychologie sociale, psychanalyse, etc.) la clinique du travail propose de nombreuses voies pour approcher les interrelations entre les individus, le réel de leurs activités professionnelles, l'influence de celles-ci sur leurs activités en général, mais aussi sur leurs représentations. Elle est notre deuxième composant révélateur. La clinique du travail appréhende également la souffrance, l'angoisse, se manifestant dans le contexte polysémique du travail. En cela, elle constitue un ingrédient majeur, englobant, dans le processus de révélation de notre recherche. Notre questionnement est lié à l'image violente dans le contexte de l'institution policière, et plus particulièrement dans celui des services spécialisés pouvant prétendre d'une surexposition à ces images. Aussi, nous ne pouvons ignorer que leur appartenance au corps policier doit être prise en compte pour une mise en perspective pertinente de notre objet. « La notion de corps apparaît comme une notion fondamentale pour comprendre le fonctionnement interne de la police et "l'être-policier" au sens phénoménologique. (...) Elle peut se saisir dans un premier temps à travers les nombreuses métaphores du groupe comme "corps" et des individus qui en font partie comme "membres", comme si le groupe professionnel cherchait à se doter d'un corps imaginaire »¹⁴. Nous verrons que positionner nos intervenants comme les « membres » du « corps policier » nous permet de répondre à notre questionnement en lui accordant toute la spécificité inhérente au

métier policier et aux représentations y afférent. La clinique du travail nous offre notamment d'aborder les effets perturbants en tenant compte de leur contexte propre.

§11 Enfin, nous précisons que nous ne traiterons pas du « traumatisme » à proprement parler. Notre contribution s'inscrit dans le domaine du travail. Le « traumatisme » y a été rapatrié. Dans son ouvrage « Cliniques du travail », Dominique Lhuilier précise : « Violences internes ou externes constituent des situations potentiellement traumatisantes sans qu'elles produisent nécessairement un vécu de traumatisme psychique. L'approche causaliste ne peut être retenue ici et c'est toujours en fonction de la singularité du sujet, de son histoire et de ses ressources défensives, mais aussi en fonction des étayages sociaux, que la résonance à l'épreuve se déclinera différemment »¹⁵. L'effet du traumatisme se voit relativisé, autant que la capacité de l'individu à s'en défendre. Il n'est pas la seule issue à l'expérience potentiellement traumatogène. Nos intervenants fonctionnent ; ils parviennent, nous semble-t-il, à mener de front leurs activités professionnelles et personnelles. Il est difficile de ce fait de justifier l'usage de la notion de « traumatisme » les concernant. Nous choisissons d'évacuer ce terme de notre champ, et avec lui, tous les débats victimaires qui l'entourent. Nous lui préférons le terme « effet perturbant ». Le terme « perturber » provient du latin *perturbare*, qui signifie « troubler, bouleverser », lui-même dérivé de *turbare* « troubler, agiter », et de *turba* « trouble d'une foule en désordre, confusion ». Il peut être emprunté au terme grec *τυρβη*, « confusion, tumulte »¹⁶. Nous émettons l'hypothèse que les images violentes auxquelles sont soumis nos enquêtés génèrent de possibles effets perturbants, et ce malgré le recours à certaines stratégies défensives. Ces effets peuvent, à notre sens, perturber, troubler le quotidien, les perceptions, le sommeil, sans que cela n'ait forcément l'intensité que l'on confère au traumatisme, dont la connotation dramatique est encore trop retentissante dans son acception actuelle.

§12 C'est au sein de la police fédérale, et plus particulièrement de la direction générale judiciaire fédérale et de la direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée, que nous constituons notre échantillon. Nos 8 intervenants proviennent de services différents attachés à ces directions mais endossent des tâches et missions qui les réunissent en un point : ils sont tous amenés à être observateurs et exploitants d'images violentes. Quand elles sont réelles et figées, comme les scènes de crime, les autopsies, les découvertes de cadavres non-identifiés, nos intervenants ont un rapport que nous qualifions de « direct » aux images. Quand elles sont virtuelles et animées^[17], approchées par une interface technique, nous préférons qualifier le rapport à l'image de nos intervenants « d'indirect ».

§13 Pour l'espace qu'ils octroient aux intervenants, libres qu'ils sont de développer leurs propos, de les anecdotiser, et de nous surprendre par un discours inattendu,

mais bienvenu, les entretiens semi-directifs s'imposent comme outil de prédilection de notre recherche. Ils offrent aussi le bénéfice d'une structure, d'une uniformité dans les questions choisies. Geneviève Imbert, insiste sur la confiance comme facteur de succès de l'entretien semi-directif : « L'entretien semi-directif est donc une conversation ou un dialogue qui a lieu généralement entre deux personnes. Il s'agit d'un moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage, de reconnaissance de l'expertise du profane et du chercheur. Ce dernier ayant établi une relation de confiance avec son informateur va recueillir un récit en s'appuyant sur un guide préalablement testé et construit à l'issue de travaux de recherche exploratoire »¹⁷. Cette confiance, associée à une structure commune de sujets abordés, nous permet à la fois de disposer d'une parole libérée, potentiellement plus riche et profonde, tout en maintenant une harmonie entre les différents témoignages, ce qui permet une analyse qui tient compte de sujets transversaux, ceux décidés par notre problématique et orchestrés par notre guide d'entretien.

Réflexivité

§14 Plus qu'une précaution méthodologique, la réflexivité doit constituer une remise en question réelle, une préoccupation qui nous accompagne dès notre choix de question de recherche jusqu'à la fin sans doute de notre travail. Il s'agit en l'espèce d'un exercice délicat. Nous devons interroger notre position de chercheur par rapport à notre objet. En effet, si le chercheur doit négocier une entrée sur le terrain avec le statut difficile de l'étranger, de celui qui vient de l'extérieur, cela ne fut pas notre cas. Dominique Lhuillier rend compte de la difficulté particulière de l'approche de l'institution policière : « dans certains milieux de travail, comme dans la police ou dans la prison (...) le chercheur est d'emblée renvoyé à la place de l'intrus, de l'étranger »¹⁸. Au moment de la recherche, nous faisons nous-même partie de l'institution que nous investiguons. Cette position peut apparaître comme un avantage certain, garantissant l'accès au terrain sans que ne soient craints les refus, les portes et les langues de bois. Et pourtant, s'il est vrai que l'accès pratique au terrain fut grandement facilité par notre partage des lieux et notre position au sein de l'institution policière, nous avons été confrontés à d'autres difficultés.

Eviter les malentendus

§15 Nous avons tout d'abord perçu que notre familiarité avec les activités professionnelles de nos intervenants les dispensait en quelque sorte d'éclairer certains de leurs propos. Durant les entretiens, il n'est pas rare qu'un enquêté nous rallie à sa pensée par de petites allusions comme « Tu sais bien hein ? », ou « Je ne vais pas t'expliquer ça, tu es au courant... ». Il nous a fallu, consciente que ces raccourcis pouvaient générer des malentendus, insister sur notre rôle de chercheur. Ce positionnement lors des entrevues est opposé à celui prôné pour une enquête où le chercheur est externe au milieu qu'il observe. Dans ce cas, le

chercheur averti doit tenter d'amenuiser la distance qui le sépare de ses informateurs, il doit mettre en avant son exploration préalable, gage à la fois de respect et d'intérêt pour son intervenant, mais aussi démonstration d'une bonne foi qui facilite l'acceptation de sa démarche. Il doit diminuer la sensation intrusive qu'il peut provoquer, gommer les traits saillants de son externalité, pour s'approcher de l'autre, dans une démarche compréhensive, voire empathique¹⁹. Ici, nous avons dû exercer une dynamique autre, presque inverse.

Pour nous décaler au maximum d'une position trop familière, nous avons exposé notre projet de recherche, expliqué notre cursus et privilégié un lieu de rencontre qui soit celui du choix de notre intervenant, en préférant si possible les rencontres sur les lieux de travail de nos enquêtés. Cette entrée en matière a permis, nous semble-t-il, de laisser nos intervenants nous percevoir sous un autre jour, celui d'une chercheuse en criminologie. Pour contrebalancer encore cette familiarité, nous avons sélectionné des intervenants éloignés de nos activités professionnelles. Si nous étions de la même institution, nous ne collaborions que rarement et nous n'entretenions aucun lien affectif.

L'étrangeté

§16 Nous pensions également devoir nous attendre à ce que certains événements, plus intimes, ne nous soient pas confiés comme on les livre à quelqu'un d'extérieur, parce que nous devons encore nous côtoyer après l'entretien, ne fut-ce que nous croiser dans les couloirs du bâtiment que nous partageons. Nous craignons que cette idée puisse empêcher la parole d'être aussi libérée que lorsqu'elle s'adresse à quelqu'un qui peut disparaître avec les confidences livrées. Et pourtant ce ne fut pas le cas. Nous avons pris soin de nous informer au sujet de la posture à adopter lorsque le terrain d'enquête est un terrain connu. Beaud et Weber exposent que « devenir enquêteur alors qu'on est d'avance participant (c'est ce que nous appelons l'enquête par distanciation) suppose une prise de distance pour laquelle vous ne pourrez pas vous appuyer sur vos impressions d'étrangeté. En particulier, tout vous paraîtra d'avance naturel, évident, allant de soi : vous aurez une explication pour tout, vous aurez l'impression de tout savoir »²⁰. Cependant, contre toute attente, nous avons été frappée par ces impressions d'étrangeté lors de nos entrevues. Sans doute, l'hétérogénéité des modes de fonctionnement défensifs de nos intervenants y est-elle pour beaucoup.

Une posture réflexive clinique

§17 Nous trouvons écho à notre démarche réflexive dans la pensée de Dominique Lhuilier, laquelle expose la posture du chercheur dans une démarche clinique comme suit : « D'une certaine façon, on peut dire que le chercheur et son objet sont de même nature et la quête de l'objectivité ne peut être poursuivie à travers l'illusion d'une position d'extériorité qui maintient l'objet à distance. La clinique se

développe dans une relation. Et ce qui apparaît dans les sciences expérimentales comme un obstacle à la connaissance est apprécié ici comme un moyen d'accéder à la connaissance ; à la condition d'intégrer cette expérience, cette relation comme un objet de recherche, à la condition de penser cette relation comme permettant de révéler certaines dimensions de l'objet de recherche »²¹. Aussi, nous considérons que notre position est à la fois complexifiée par les incidences qu'une familiarité professionnelle peut générer, et que par là même elle nécessite des ajustements, non pas qui augmentent une distance qui servirait l'illusion d'une vaine neutralité mais qui permettent l'adaptation de la perception de nos intervenants à notre posture, celle du chercheur.

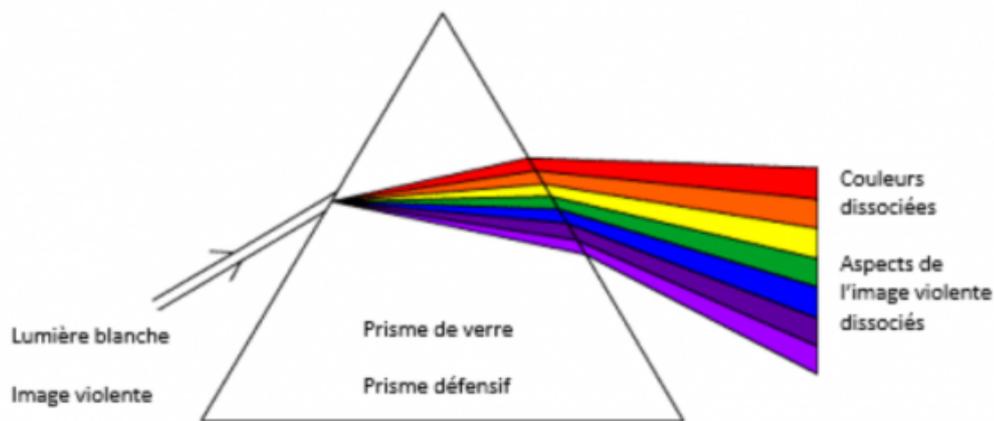
Finalement, plus que nous distancier de notre objet, nous suscitons une dynamique qui nous décale de notre posture de membre de la police technique et scientifique pour glisser vers celle de la chercheuse en criminologie. Nous assumons donc entièrement notre position de proximité et rejoignons Marie-Madeleine Bertucci lorsqu'elle affirme qu'« il est donc peut-être préférable d'assumer la part de subjectivité de la recherche plutôt que de la contenir sans rien en faire, au risque de la voir déborder subrepticement du discours »²².

Analyse des données

§18 Quoi de plus approprié, pour parler d'images, que d'en mobiliser une ? Toute activité de modélisation ou toute métaphore attribuée à une forme vivante et tangible le sens qu'une entité abstraite peut garder invisible, « (...) la réduction de l'étranger au familier, la chaîne des liens entre les différents objets, ont un rôle heuristique important bien que lourd de nombreux paralogismes »²³. Pour éviter les faux raisonnements et les analyses purement cosmétiques, qui n'apporteraient que forme, et non sens à notre propos, nous décidons d'utiliser la métaphore d'un objet qui soit accessible et permette la représentation mentale du mode de fonctionnement défensif décelé chez nos enquêtés, un objet qui puisse à la fois illustrer l'unité de l'approche défensive des images violentes, et à la fois la pluralité des orientations possibles. Le recours à la modélisation peut stabiliser des données apparaissant hétérogènes²⁴. Cet objectif rend le choix de la métaphore particulièrement pertinent au regard des données recueillies, étrangement disjointes de prime abord.

§19 Nous choisissons l'image du prisme optique. En 1666, Newton démontre, par l'usage du prisme optique, que chaque couleur qui compose la lumière blanche, perçue jusqu'alors comme « lumière pure », dispose d'une longueur d'onde différente²⁵. La lumière blanche qui traverse le prisme subit un phénomène appelé « diffraction ». Le milieu homogène du prisme présente une densité différente de celle de l'air²⁶. En fonction de leur longueur d'onde, chaque couleur sera plus ou moins ralentie par la traversée du prisme. A la sortie de celui-ci, les couleurs sont alors visiblement dissociées les unes des autres. La lumière est décomposable, en quelque sorte, par l'usage du prisme optique. Nous émettons l'hypothèse que tout image violente qui pénètre un prisme défensif, est, telle la lumière qui la compose, un ensemble unifié qui démontre son caractère hétérogène par la traversée du dispositif. Prenons comme exemple d'image violente, celle d'un corps découvert pendu dans le grenier d'une habitation. Comment l'usage d'un prisme défensif peut-il décomposer cette image ? Le membre d'un laboratoire de police technique et scientifique peut y percevoir, de façon exacerbée, les gestes techniques que requiert son intervention. S'il se focalise sur cette dimension de l'image violente, il observera avec une attention particulière la disposition des lieux, pour savoir si le grenier lui offre le recul nécessaire pour une prise de vue grand angle, évaluera si la faible lumière qui éclaire les lieux est suffisante etc. Le prisme défensif du membre du laboratoire a opéré la diffraction de l'image violente, permettant la focalisation sur un aspect qui est désormais dissocié des autres, dans ce cas-ci, l'aspect technique.

Illustration du propos

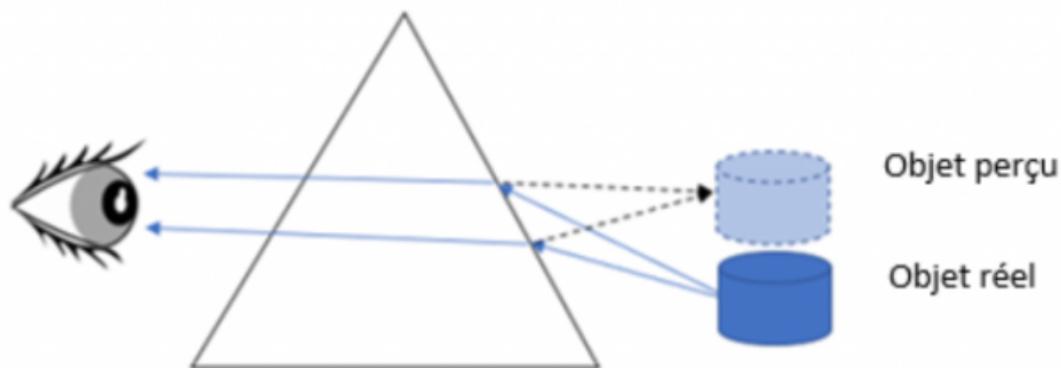


Phénomène de diffraction du prisme optique, adaptation à la métaphore du prisme défensif

§20 Si l'on envisage l'usage du prisme optique dans une dynamique inverse, passant d'un dispositif de réception de l'image à celui de son appréhension, ou, pour le dire autrement, si on considère non plus l'image comme traversant le prisme, mais bien le regard de celui qui le mobilise, nous observons un autre phénomène nommé « déplacement ». « Comme le prisme dévie tous les rayons lumineux vers sa base, lorsque l'observateur regarde à travers, l'image virtuelle est décalée, par rapport à l'objet, vers le sommet du prisme »²⁷. Aussi, considérant le prisme défensif, comme l'optique, dans le rapport dynamique qu'il offre entre l'observateur et l'image qu'il observe, nous envisageons que nos intervenants peuvent, par l'usage du prisme défensif, percevoir l'image violente de façon à opérer un déplacement de celle-ci, de la réalité à laquelle elle appartient vers une perception plus tolérable. Pour illustrer notre propos, reprenons notre exemple précédent. Il est envisageable qu'un membre de laboratoire de police technique et scientifique, participant à l'intervention auprès du pendu, perçoive l'image violente comme une mission noble d'utilité sociale, qu'il est le seul à même d'assumer. Il déplace alors l'image violente du corps pendu, pour l'inscrire dans une autre réalité, celle d'une mission, d'un devoir, et plus d'une simple tâche professionnelle. Par cette manœuvre de déplacement, défensive, la confrontation avec l'image violente revêt à nouveau un caractère tolérable.

Aussi, nous le verrons, nos intervenants, quand ils mobilisent le prisme défensif lors de la confrontation à l'image violente, en démontrent tantôt les effets de diffraction, tantôt de déplacement.

Illustration du propos



Phénomène de déplacement du prisme

Du phénomène de diffraction du prisme défensif : face proximale et face technique

§21 Nous identifions principalement, dans la parole recueillie, deux faces défensives qui permettent la diffraction de l'image violente, nous les nommons face défensive proximale et face défensive technique. La mobilisation de ces faces défensives par les membres des services spécialisés de la police rend possible la focalisation sur une seule des composantes de l'image violente. La face défensive proximale permet de dissocier les acteurs de l'image violente, et offre la possibilité d'une concentration accrue sur la victime ou sur le criminel. La face défensive technique permet quant à elle de diffracter l'image violente et d'en décomposer les différents aspects. Parmi ceux-ci, l'aspect technique est alors celui sur lequel l'intervenant porte toute son attention.

§22 La clinique du travail de Dominique Lhuillier conçoit les stratégies de défense, au sein de l'institution policière principalement dans leur mouvement de distanciation de la menace²⁸, alors que les mécanismes de défense, eux, sont aussi envisagés dans leur rapprochement avec autrui. On peut citer par exemple l'identification projective, ou l'altruisme. Ces deux modes de défense opèrent le mouvement inverse. Il ne s'agit pas de s'éloigner d'autrui, mais de s'en approcher. Nous verrons que les deux déclinaisons de la face défensive proximale, à savoir la focalisation sur la victime, et celle sur le criminel, illustrent de façon congruente ce mouvement opéré par les membres de services spécialisés de police.

Face défensive proximale focalisée sur la victime : le flux énergétique de l'émotion

§23 De nos interviewés, Natacha²⁹ est celle qui semble user le plus radicalement d'une face défensive proximale. Lors de l'entretien, il lui arrive d'avoir le regard

humide, la voix légèrement tremblante. Nous devinons les émotions qui l'ont traversée lors de ses interventions. Natacha connaît le nom de chacune des victimes qu'elle a aidé à identifier, elle a même gardé longtemps, sur le mur de son bureau, les photos des visages souriants de « ses » victimes encore vivantes. En cela, elle agit en parfaite contradiction avec les stratégies de catégorisation³⁰ évoquées par Dominique Lhuilier qui procèdent à la réduction de l'individu à son « symptôme » (toxicomane, dealer, prostituée, victime, etc.). Cette approche présente l'avantage de définir une scission entre soi et les autres qui agit comme un filtre protecteur, défensif. Natacha, elle, ne construit aucune barrière, elle envisage chaque victime, chaque « autre », dans son individualité, dans sa singularité. Elle adopte une forme de langage-image, nous décrivant les lieux, les victimes, les familles, l'intérieur des maisons dans lesquelles elle a dû annoncer la mauvaise nouvelle. Nous sommes suspendue à ses lèvres quand elle nous décrit la découverte d'une petite fille de cinq ans, qu'elle a déterrée elle-même dans un sous-bois. Elle laisse, au fil de son récit, des plages de silence ému. Elle raconte la violence du premier contact avec le corps de la fillette.

On a commencé à gratter, tu grattes, tu grattes, tu grattes et à un certain moment, tu tombes sur la petite... et là oui, émotionnellement c'est (silence)... Moi, j'ai pleuré. (Natacha)

§24 Notre intervenante n'utilise pas les termes « corps » ou « cadavre », elle nomme chaque personne, la situe dans son contexte, géographique, familial, parfois même professionnel. Nous sommes interpellée par cette ouverture, par cette apparente vulnérabilité, que sont les siennes lors de ses récits, par cette absence de catégorisation des victimes. Comment peut-elle alors supporter ces deuils par procuration successifs ? Quelle est l'étrange face du prisme au travers de laquelle elle reçoit les images violentes, face défensive qui la protège de l'image morbide autant qu'elle l'y expose ? Tout semble fonctionner comme si l'émotion, traversant Natacha, y laissait ce qu'elle a comme énergie. Elle nous confie : *Je ne bloque pas l'émotion... je la canalise*. Elle est alors un flux, une force, elle anime Natacha du besoin d'apporter son aide, son appui, son temps. C'est là la source de sa protection : l'image violente, traversant la face défensive proximale du prisme, emporte avec elle une charge émotive dont l'énergie lui permet de s'activer pour ne pas sombrer. Au fil de l'intervention, Natacha décharge cette énergie, elle se consume, elle dit l'évacuer à mesure qu'elle avance.

Oui, j'évacue l'émotion, au fur-et-à-mesure... Et c'est peut-être quelque chose qui fait que j'arrive à avancer comme ça... On travaille tous différemment, je pense que c'est peut-être aussi un peu ma force... (Natacha)

Au-delà de la description du mécanisme de défense qu'est l'altruisme, à savoir un mode dans lequel « le sujet obtient satisfaction de besoins pulsionnels ou narcissiques en participant à celle d'autrui, auquel il s'identifie »³¹, ce que nous révèle Natacha réside davantage dans une réaction défensive caractérisée par l'action réparatrice, et pas uniquement dans celle de l'identification à la victime.

§25 Le témoignage de Natacha est généreux, outre l'accès à la description de son mode de fonctionnement, lié à la gestion et à l'exploitation de l'émotion à laquelle elle s'expose tout entière, il comprend des récits évocateurs vivants, d'une étonnante précision. Nous envisageons dès lors la face défensive proximale comme la plus transparente. Elle permet à l'image d'être restituée dans les moindres détails, ceux-ci participant à la reconstruction réelle de l'image, et de ce fait, favorisent la perception d'une émotion fidèle et forte. Cette face défensive nous semble devoir sa transparence à la nécessité, pour celui qui l'utilise, d'être « pris » par l'image violente, pour que se mette en marche le processus d'absorption de l'énergie dont l'émotion dispose et qu'elle transmet lors de son passage. De ce fait, les images violentes sont restituées avec une minutie qui démontre la transparence de cette face défensive proximale.

Face défensive proximale focalisée sur le criminel : compatir pour ne pas souffrir

§26 Le témoignage de Béatrice regorge d'autant de détails que celui de Natacha. Nous décelons, dans son discours, l'extrême transparence caractéristique de la face défensive proximale. Les récits de Béatrice renvoient une forte émotion et nous profitons de descriptions détaillées et réalistes des images violentes. Les lieux, les objets qui jonchent le sol, la configuration des pièces, l'atmosphère ambiante, tout est restitué à l'identique. Béatrice adopte une gestuelle qui nous ramène sur les lieux décrits. Elle modélise les lieux, porte même son regard, non plus vers nous, ou vers notre carnet d'entretien, mais le projette dans la pièce qu'elle vient de reconstruire, virtuellement, autour de nous. Par ces éléments se manifeste, à notre sens, la transparence de la face défensive, laissant l'image violente tout entière traverser le prisme défensif du professionnel. Cependant, à l'inverse de celle focalisée sur la victime, cette face défensive renvoie l'image des actes du criminel. Sur les lieux, pour réaliser son analyse de projections de sang, Béatrice reproduit les gestes, reprend les positions supposées de la victime, mais aussi celles de l'auteur. Elle regarde maintenant la scène depuis la même position que celle du criminel lors des faits. Elle se tient là, juste à sa place, elle perçoit l'image sous le même angle. Il suffisait sans doute de cette étape supplémentaire pour finir de réveiller les effets d'une approche de l'image violente à partir d'une face défensive proximale focalisée sur l'auteur. Nous relevons, dans le témoignage de Béatrice³², une approche de l'image violente qui nous révèle que lorsque la face

défensive proximale est utilisée (traversée) pour approcher une image violente, elle peut tout autant agir sur la perception du criminel.

Alors qu'on a en général plutôt l'image que c'est monstrueux, c'est inhumain, c'est inconcevable, que ces gens-là pensent pas comme nous et tout... alors qu'en général, je trouve que si. (Béatrice)

§27 Les sentiments attendus de colère, de rage, ou de tristesse font désormais place à une forme plus ou moins prononcée d'empathie. On ne sait cependant distinguer, dans les témoignages de nos intervenants si l'empathie précède l'identification ou si le mouvement est inverse. Ce questionnement nous permet de nous interroger sur la dynamique qui génère le sentiment empathique confié par Béatrice. Dans la perspective kleinienne, l'identification spécifie l'empathie, sans en être la source³³. Notre intervenante, elle, se projette littéralement physiquement et psychologiquement dans l'image violente, elle se trouve en pensée et en mouvement, à la place occupée par le criminel. L'identification semble précéder l'empathie. L'auteur est alors perçu comme un être fragile, sous influence, désespéré ou en proie à une rage qui le dévore et le dépasse. Les émotions subissent un processus de conversion, l'image violente devient acceptable. Elle prend sens, alors que la colère n'en proposait aucun. Ici, la position adoptée par Béatrice sur les lieux des faits est double. A chaque intervention, elle réalise une projection physique et psychique à la place de l'auteur et à la place de la victime. Aussi, elle nous confie ne pouvoir distinguer une forme d'empathie plus intense pour l'une ou l'autre des parties.

J'ai la même empathie pour l'un que pour l'autre. Je vais ressentir peut-être de la mélancolie en me disant « C'est dur ce qu'elle a vécu la victime .. » et je peux avoir le même sentiment et me dire « Oh putain, ça a dû être chaud quoi... » mais aussi pour l'auteur, allez, j'ai la même...je ne sais pas, j'arrive à me mettre à la même place... (Béatrice)

Nous n'ignorons pas à quel point la position de Béatrice est sans doute accentuée par son investissement physique dans la scène de crime. Elle la reçoit visuellement, comme nos autres intervenants, mais elle doit s'y mouvoir, reprendre les positions des protagonistes. Elle se glisse dans la peau de l'auteur comme dans celle de la victime. Cet élément doit être pris en compte, il nous apparaît exacerber l'empathie ressentie. Cette perception n'est pas partagée, dans une telle intensité, par tous nos intervenants.

§28 Si le témoignage de Béatrice est particulièrement imprégné d'une perception du criminel qui l'envisage comme un être en souffrance, qui nous ressemble, plutôt que comme un être différent et cruel, nos autres intervenants ne nourrissent pas pour autant une perception diamétralement différente. Tous s'expriment de façon nuancée concernant le criminel. Ils semblent attribuer les causes du passage à l'acte à des déclencheurs tout à fait compréhensibles, souvent liés à la souffrance, sans pour autant exprimer de compassion vis-à-vis des auteurs.

En tous cas ce qui m'a déjà clairement étonné dans ce rayon-là, c'est le profil des criminels que j'ai pu croiser. Où là on n'est pas toujours face à Hannibal Lecer quoi ! C'est clairement Monsieur ou Madame tout le monde. C'est juste n'importe qui. Et donc il n'y a pas un profil de vilain méchant. (Henri)³⁴

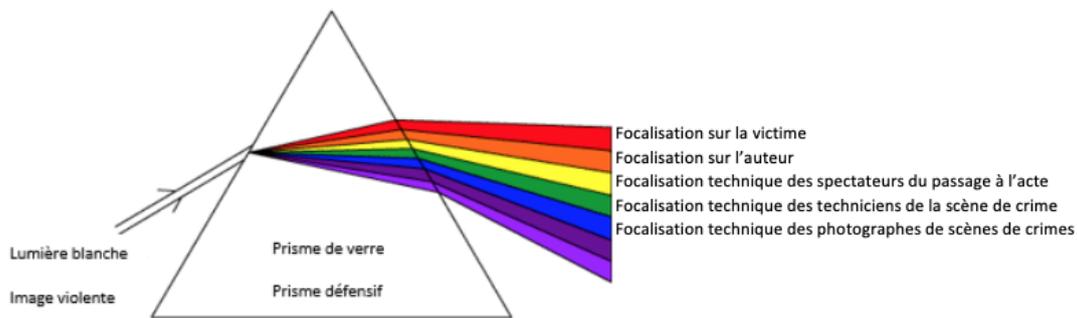
§29 La perception du criminel de nos intervenants est donc, soit légèrement, soit franchement décalée de celle qu'ils perçoivent comme dominante chez les enquêteurs et autres acteurs policiers. Le fait qu'il existe, dans les témoignages recueillis, une forte variabilité dans la perception « réhumanisée » du criminel, nous laisse deviner la mobilisation simultanée, par nos intervenants, de plusieurs faces du prisme, qui les lient à l'image violente tout en les en séparant. Aussi, il ne faudra pas que nous considérions nos enquêtés comme les incarnations d'idéaux types de l'usage d'un seul mode défensif, mais bien comme des individus qui disposent d'un prisme défensif individuel dont les multiples faces sont de nature et de puissance différentes. L'usage de ce prisme défensif permet une perception de l'autre, de l'auteur, soit emprunte de compréhension, soit de compassion. Ces deux affects sont à distinguer ; la compassion est appréhendée comme un affect relationnel, qui met l'homme en union avec l'autre, dans un espace de souffrance partagée. La compréhension quant à elle, est une activité qui ne consiste pas tant à s'identifier à autrui qu'à identifier sa souffrance³⁵. Dans les deux cas, la distance s'amenuise, voire s'efface, entre les sujets ou les sujets et l'objet (la souffrance).

§30 Notre analyse de la parole recueillie démontre l'opérabilité du phénomène de diffraction du prisme défensif, dans une dynamique proximale, laquelle permet la focalisation sur la victime, sur l'auteur, voire sur les deux simultanément. Lorsqu'elle est focalisée sur la victime, la face défensive proximale peut faciliter, par sa transparence, le passage d'un flux émotionnel qui permet à l'intervenant d'en consommer l'énergie par « l'agir ». Lorsqu'elle est focalisée sur l'auteur, elle induit une perception empathique de celui-ci, à des degrés divers, qui vont du simple rapatriement du criminel parmi les gens « ordinaires » jusqu'à la perception de celui-ci comme un être en proie à des souffrances intenses.

Cette face défensive proximale se distingue de tout mécanisme de défense qui

définit la protection de l'individu comme indissociable de la prise de distance avec l'élément menaçant, à savoir, dans notre recherche : l'image violente. Elle a cela de particulier qu'elle permet d'opérer un mouvement inverse, d'accentuation de la proximité, laquelle procure soit de l'énergie soit de l'empathie.

La face défensive technique



§31 Il s'agit vraisemblablement de la plus manifeste des faces défensives opérant par diffraction. Nos intervenants sont avant tout des acteurs. Ils appliquent des procédures, respectent des normes, utilisent un matériel spécifique, des logiciels, ils sont maintenus dans des protocoles par une mission fortement structurée. La possibilité, pour nos enquêtés de percevoir les images violentes au moyen de la face défensive technique de leur prisme défensif est facilitée par la mise à disposition d'un véritable arsenal technique, apte à les détourner des effets perturbants, tout en se focalisant sur les actes techniques qu'ils ont à poser. Julien Bernard relève également ce mode défensif dans le métier des pompes funèbres par ces mots : « La concentration sur les gestes ou la formalisation du protocole évoque probablement la forme la plus répandue de contrôle de soi. Elle s'illustre à la manière de procéder "par étapes" lorsque l'on habille un cadavre ou dans la mise en bière, la préparation du corps et la présentation du cercueil »³⁶. La face défensive technique ressort clairement de nos entretiens. Celle-ci prend cependant des formes différentes et nuancées en fonction des individus, mais aussi de la nature des interventions, et donc du type de confrontation aux images violentes. Nous avons répertorié trois déclinaisons principales de cette face défensive technique : les possibilités techniques offertes aux spectateurs du passage à l'acte (les membres de *Child Abuse*³⁷), aux techniciens de la scène de crime (membres du *Disaster Victim Identification* et de l'Unité Centrale³⁸), et aux photographes de scènes de crime (laboratoire de police technique et scientifique de Bruxelles).

Des possibilités techniques offertes aux spectateurs du passage à l'acte :

§32 La confrontation aux images pédopornographiques, traitées par le service *Child Abuse*, dont Samantha, Irène et Marcel font partie, s'opère dans un cadre très technique³⁹. Le philosophe Yves Michaud avance que « Les progrès technologiques récents vont dans le sens d'une violence produite indirectement

avec des moyens de plus en plus "propres", voire "non létaux", qui suppriment le contact direct en multipliant le nombre d'intermédiaires et les dispositifs techniques »⁴⁰. Dans le cas de nos intervenants du service *Child Abuse*, ces outils, ces nouveaux intermédiaires suscitent-ils le recours à certains modes de fonctionnement défensifs spécifiques ?

- Suspension ou découpage des séquences vidéo pédopornographique

§33 Pour nos intervenants du service *Child Abuse*, confrontés à l'image violente de façon indirecte, la possibilité technique d'interrompre une séquence vidéo, ou de décider de dissocier la piste audio de la piste vidéo constituent des opportunités de ne se focaliser que sur un certain aspect technique de leurs tâches. Samantha nous confie l'appréhension ressentie lors du traitement d'un dossier pour lequel elle craignait les effets de l'association de l'image et du son. La scène soumise à son intervention était particulièrement violente, il s'agissait du viol et d'actes de torture infligés à un bébé d'à peine deux ans, pendant près d'une heure. L'enfant, pendue par les pieds durant toute la séquence de violences sexuelles, est consciente. Elle pleure, sanglote hurle sans interruption.

Donc je me suis dit que si je devais dans un premier temps « voir » cette vidéo, ce que je ferais c'est regarder la vidéo, et si j'en ai vraiment l'utilité, j'écouterais la vidéo mais sans les images. Je ne voulais pas combiner les deux... et il y avait ce fameux son que je ne voulais pas entendre... (Samantha)

Comment expliquer ce besoin de dissocier le son de l'image ? François Jost approche l'effet de l'apport de la dimension auditive aux images⁴¹ et affirme qu'en s'extrayant de son mutisme, l'image, désormais associée au son, invite le spectateur, par le processus d'identification, à participer à un spectacle inspirant davantage de réalité.

§34 Les séquences vidéo, ou les photographies numériques, offrent une plus grande latitude à nos enquêtés en matière de possibilités techniques pour se préserver des effets des images. La vue est un sens pratique. Détourner le regard ou fermer les yeux est toujours une possibilité. Nos intervenants, sur les scènes de crime, qui sont confrontés à l'image violente par voie directe disposent de moins d'options quant au fait de détourner leurs capteurs sensoriels de ce à quoi ils sont soumis. Ne pas sentir les odeurs d'un cadavre en décomposition lors de sa découverte, ou ne pas sentir, au toucher, le corps que l'on doit déplacer s'avèrent être des exercices impossibles à mener à bien. Aussi, concernant l'approche de l'image violente par voie indirecte, il existe une facilité de contrôle sensoriel, encore amplifiée par l'interface technique.

Une autre technique facilitée par l'approche d'images violentes numériques est celle de la gestion du temps d'exposition. Irène, par exemple, séquence parfois temporellement le traitement d'un dossier difficile. Il s'agit, à notre sens, d'une stratégie d'évitement temporaire adaptée :

C'est pour ça que je mets des limites... une petite manie autistique je pense...je ne vais le faire, ce dossier que jusqu'à 10h30...mais après j'arrête... (Irène)

Ces considérations n'enlèvent évidemment rien à la difficulté de se prémunir des effets perturbants de ce type d'images. Faut-il le préciser, si ces intervenants sont épargnés par certains effets sensoriels invasifs des scènes de crime ou de découverte de cadavre, ils n'en sont pas moins les seuls à assister, impuissants, à des séquences d'abus sexuels sur enfants

- La virtualisation

§35 Nous l'avons déjà précisé, nos enquêtés membres du service *Child Abuse*⁴² se voient quotidiennement confrontés aux images du passage à l'acte par écran interposé. Aussi, nous nous sommes interrogée sur l'incidence de ce dispositif technologique. En effet, l'écran peut être défini de plusieurs façons, s'il est matériellement la surface sur laquelle apparaît l'image visible, il est aussi utilisé pour qualifier tout ce qui entrave le regard, qui empêche de voir, qui dissimule. Le témoignage de Samantha semble mobiliser l'écran dans tous les sens du terme.

*...ce serait des photos avec des images de synthèse, ce serait pareil pour moi (...)
Je dépersonnalise les enfants parce que je ne veux pas m'attacher quelque part à eux. Je ne veux pas avoir quoi que ce soit comme sentiment pour eux, je ne veux pas trouver ça injuste ou douloureux ou quoi que ce soit, ça je ne le veux pas.
(Samantha)*

Je me rappelle leur visage, mais pour moi ce n'est pas... ...ils ne sont pas concrets pour moi. Pour moi, ce n'est qu'une image en fait. (Samantha)

§36 Nous émettons l'hypothèse que la face défensive technique mobilisée par Samantha utilise l'écran comme un dispositif de « virtualisation ». Ce ne sont pas des enfants, ce sont des images d'enfants. Cette conversion opérée, Samantha est protégée d'effets perturbants qui pourraient, par exemple, lui faire assimiler, par le constat d'une ressemblance physique, une victime à un de ses propres enfants.

Ce processus nous ramène à un mécanisme de défense névrotique (intermédiaire), celui de la « dissociation » en ce sens qu'« elle permet de se détacher d'une réalité interne ou externe, douloureuse ou insupportable »⁴³. Plus particulièrement, nous identifions une forme de « déréalisation » dans le mode défensif de Samantha. « Dans la déréalisation, le sentiment d'étrangeté et d'irréalité concerne la perception du monde extérieur. L'environnement perd sa familiarité et semble changé, devenu insolite, étrange, irréel »⁴⁴. Les enfants, virtualisés, dépourvus de toute identité réelle sont, au regard des théories des mécanismes de défense, « déréalisés ». L'on envisage la virtualisation comme une déréalisation systématisée, facilitée par l'interface technique qu'est l'écran.

Irène, laquelle ne semble pas utiliser cette opportunité qu'offre l'utilisation d'un « écran qui fait écran », nous confie avoir déjà été perturbée par une victime qu'elle associait physiquement à une amie de son fils.

Une fois je l'ai eu... j'ai eu une photo et la fille ressemblait vraiment vraiment à la copine de mon fils...la jeune Emilie et cette photo... elle ne me lâche vraiment plus. (Irène)

Nous avons la chance de disposer de deux témoignages contrastés, nos deux membres de *Child Abuse* mobilisant la face défensive technique, mais dans des déclinaisons différentes. Irène utilise davantage un évitement adapté par la suspension de la séquence vidéo alors que Samantha recourt préférentiellement à la virtualisation.

Des possibilités techniques offertes aux techniciens de la scène de crime

§37 La face défensive technique, mobilisée par les intervenants en lien direct avec la scène de crime ou de découverte de cadavre(s) à identifier, est liée à des impératifs procéduriers et temporels. La scène de crime doit, bien souvent, retrouver son aspect « normal » le plus rapidement possible. Les accidents de chemin de fer, par exemple, ou tout autre intervention sur la voie publique, font l'objet d'une contrainte en termes de vitesse d'exécution. La pression provient aussi du nombre d'interventions à réaliser pour ces services dont l'effectif est bien souvent jugé insuffisant. Cette contrainte de la gestion du temps lors des interventions permet d'ajouter aux outils et procédures, un rythme, une focalisation technique qui doit suivre un *timing* serré. Nos intervenants entrevoient, dans les impératifs temporels de leurs interventions, une source oppressante : l'urgence. Cette précipitation dans l'action, qui s'avère salvatrice par le peu d'espace qu'elle concède à tout autre chose, constitue une caractéristique du milieu professionnel dans lequel s'inscrit notre objet, Dominique Lhuillier

précise que « L'urgence accentue encore le climat de tension. L'objectif est toujours de raccourcir les délais d'intervention ; c'est d'ailleurs un des critères de l'évaluation du travail policier. Le climat suscité par les gyrophares et les sirènes dans les véhicules de police participe de cette mise en condition avant action »⁴⁵.

Je pense qu'il y a quand même un gros gros gros point qu'il faut mettre en évidence, c'est qu'on a de quoi se raccrocher, c'est sur l'aspect technique, on a tellement d'impératifs techniques en tête, que les images, aussi horribles qu'elles soient... ça veut dire quoi qu'elles sont horribles ? Ça voudrait dire qu'on a le temps de s'émouvoir hein ?... C'est ça que ça veut dire... Or là, il n'y a pas le temps. (Maurice)

L'utilisation de cette face défensive technique apparaît comme tellement efficace que certains intervenants se sentent épargnés au plus haut point des effets perturbants des images violentes, plus encore, nous confient-ils, que les enquêteurs, lesquels sont perçus par certains de nos enquêtés, comme les seuls à devoir réellement composer avec l'aspect émotionnel de la suite des investigations.

La façon dont j'approche une scène de crime met clairement une barrière qui me limite au côté technique du dossier tout en me mettant un peu dans la peau de ce qui s'est passé, mais je ne serai pas confronté aux familles qui hurlent, pleurent et n'en peuvent plus... Ou encore à l'auteur qui nie, qui zigzague, ou qui s'écroule. (Maurice)

En la recevant par la face technique du prisme défensif, l'image de mort de la scène de crime devient, pour nos intervenants, une image neutre, ou neutralisée, contrairement pensent-ils, aux confrontations entreprises par les enquêteurs avec les vivants (les témoins, victimes, proches des victimes, auteur etc.) qui leur apparaissent plus compliquées à gérer.

Des possibilités techniques offertes aux photographes de scènes de crime

- Le défi technique comme renfort

§38 La face défensive technique est aussi fréquemment utilisée par les photographes de scène de crime. Les conditions de luminosité, d'exiguïté des lieux, constituent souvent de véritables défis pour un photographe technicien. Capturer la lumière, mettre en évidence ce que l'image peine à rendre sans un réglage

astucieux, voilà une déclinaison de la face défensive technique qui permet, lorsque l'outil n'est pas, en soi, suffisant, une focalisation sur la technique en ce qu'elle peut comporter comme défis. Nous retrouvons cette déclinaison principalement chez Henri, photographe de scène de crime.

Une pauvre dame qui avait été ébouillantée dans sa baignoire, par une casserole d'huile bouillante, donc l'huile a giclé partout évidemment. Eh bien, si tu fais tes photos au flash tout simplement comme n'importe quelle fonction automatique sur l'appareil te le permettrait, hé bien on ne voit pas l'huile. Donc là, il faut réfléchir à comment s'en tirer... Et là, j'ai débrayé le flash, j'ai travaillé en lumière ambiante, avec un temps de pause plus long, et en fait je me suis arrangé pour faire réfléchir la petite lumière du lavabo dans les gouttelettes et là, blinks ! Ça devient super visible. C'est une petite astuce hein, c'est pas grand-chose mais donc, il faut voir le but qu'on se fixe. (Henri)

Nous pensons que le défi technique peut représenter un renfort de cette face défensive. Dans le témoignage d'Henri, l'image de la victime ébouillantée s'estompe derrière la prouesse technique d'avoir pu rendre visible, par un procédé astucieux, un élément essentiel de la scène de crime.

- L'attrait esthétique comme relais

§39 Le photographe n'est pas seulement un technicien, il est aussi un artiste. Aussi, nous nous sommes interrogée sur la recherche esthétique dans leur approche de l'image violente. Lors de nos entretiens avec Henri et Maurice⁴⁶, il a d'abord été question de la photo qui révèle avec réalisme et méthode, la scène de crime. Tous les deux, en effet, présentent la particularité d'être confrontés à l'image violente par voie directe, mais aussi d'en créer : ils sont à la fois récepteurs et créateurs d'images violentes. Henri nous expose ses méthodes, qui permettent une vue aérienne de la scène, Maurice explique ce qui peut être photographié, et à quel stade du déplacement des techniciens sur la scène de crime. Cependant, après avoir fait le tour de ces considérations purement techniques, tous deux évoquent une approche esthétique de l'image violente. La contrainte temporelle abordée dans le point précédent apparaît alors comme un frein à la réalisation de belles photos.

Il y a des scènes qui pourraient permettre de faire des prises de vue magnifiques mais je dis vraiment magnifiques dans le sens esthétique du terme... mais c'est quasi impossible, on n'a pas le temps. Et puis on est dans un autre mode de fonctionnement. (Maurice)

§40 La déclinaison esthétique de la face défensive technique agit parfois comme une simple suggestion. Le photographe, s'il ne réalise pas toujours le cliché de plus pour des raisons éthiques, y songe et l'envisage. L'effet défensif est alors opérant, il a focalisé l'intervenant sur l'esthétique de l'image, le détournant de son aspect violent.

Il y a des scènes de crime horribles, il faut le dire, où ça m'est déjà arrivé de dévier de ma scène de crime parce que je vois une image en dehors, ou même dedans, que je trouve magnifique, et je vais faire un cliché en plus. (Maurice)

Quand la pression horaire se relâche, et que la photo esthétique devient possible, Henri nous confie se laisser aller à son envie de réaliser de beaux clichés. Cette démarche lui paraît évidente.

Mais heu... là maintenant il faut dire que le temps fait son travail, je suis déjà déformé par la technique...clairement... mais il m'est déjà arrivé, dire l'inverse, ce serait mentir, de faire des photos sur place pour le plaisir. (Henri)

La face défensive technique, assortie de la contrainte temporelle, ou de la nécessité de répondre à un défi, maintient l'individu dans une focalisation sur les actes techniques uniquement. Dès que l'un de ces deux critères s'affaiblit, c'est l'attrait esthétique qui semble assurer à nos intervenants photographes d'éviter tout effet perturbant dû à l'exposition à l'image violente. Les prises de vue esthétiques semblent prendre le relais du caractère urgent, ou du défi technique de l'intervention.

§41 Ces pratiques, approchées dans leur vocation défensives, rappellent le phénomène de « sublimation » de la souffrance⁴⁷, lequel emporte le spectateur dans un état de fascination face à l'esthétique d'un spectacle, forme d'envoûtement qui le maintient éloigné des aspects violents inhérents à la scène. Ce processus est à dissocier du mécanisme de défense appelé « sublimation » et défini par la DSM-IV⁴⁸ comme une réponse aux conflits et au stress « en canalisant des sentiments ou des impulsions potentiellement inadaptées vers des comportements socialement acceptables (par exemple, les sports de contact pour canaliser des accès impulsifs de colère) »⁴⁹. La prise de clichés sur une scène de crime est loin d'être une réaction qui soit perçue, nous le pensons, comme une

activité socialement encouragée. Et pourtant, c'est bien l'artiste, tapi dans l'esprit de notre intervenant qui prend alors le relais durant la confrontation à l'image violente, se saisit de la part esthétique de l'image violente diffractée par le prisme défensif et permet à notre intervenant de focaliser son attention sur un aspect inspirant dont l'attrait esthétique euphémise l'horreur de la scène.

§42 Nos enquêtés admettent facilement qu'ils s'agrippent régulièrement à l'aspect technique de l'image violente comme à un bouclier. Pour les membres de services de terrain, leur armure, leur procédure, c'est la salopette blanche, les surchaussettes jetables, leur « valise de descente » ou leurs appareils photo. Pour les membres de *Child Abuse*, les outils sont autres, les déclinaisons de la face défensive technique le sont aussi.

À la suite de l'analyse de nos données, nous distinguons différentes déclinaisons de la face défensive technique. Les spectateurs du passage à l'acte (membres de *Child Abuse*) se défendent des effets perturbants des images violentes en utilisant soit la possibilité technique de suspendre, ou de dissocier les séquences pédopornographiques qui leur sont soumises, soit en utilisant l'écran comme convertisseur ; les enfants réels sont déréalisés et deviennent alors des images virtuelles d'enfants. Les membres de services spécialisés de police qui descendent sur les scènes de crime, et sont confrontés à l'image violente, utilisent également la face défensive technique, par l'utilisation d'un matériel spécifique, le respect des procédures, et sont de surcroît contraints à respecter des impératifs temporels, particulièrement prégnants dans l'univers professionnel policier. Ce dernier aspect tend à concentrer la focalisation sur les aspects techniques de leurs interventions. Les photographes de scènes de crime ont comme particularité l'aspect double de leur formation, à la fois technique et artistique. Cette spécificité leur permet de se focaliser, lorsqu'ils mobilisent la face défensive technique soit sur le défi technique que nécessite l'intervention, soit sur l'attrait esthétique de l'image violente.

Du phénomène de déplacement du prisme défensif : face vocationnelle et face humoristique

§43 Nous avons questionné nos intervenants au sujet de leur itinéraire professionnel et de leur choix de carrière, et ce en tout début d'entrevue. Le but de ces questions, nous l'avouons, n'était pas, initialement, la récolte de données « de fond », nous ne nous attendions pas à recueillir des informations déjà utiles au traitement de notre question de recherche. Nous pensions simplement pouvoir, par des questions ordinaires de forme, installer nos interviewés dans une position confortable, les invitant à se sentir à la hauteur, en leur soumettant une première série de questions destinées, plus à détendre l'atmosphère qu'à recueillir un matériau d'analyse. Aussi, très classiquement, les premières questions de notre

guide d'entretien concernaient l'itinéraire professionnel de nos enquêtés. Cependant, lors de nos retranscriptions, une évidence s'est imposée : il y avait déjà là, en tout début de nos interviews, un matériau intrigant à utiliser. Nous avons dès lors décidé d'utiliser ces données, et de rapatrier les questions apéritives dans le corps de notre analyse.

La face défensive vocationnelle : de la vocation à la mission altruiste normative et sélective

§44 Etymologiquement, le terme « vocation »⁵⁰ induit l'idée d'un engagement qui résulte de la réponse d'un individu à un appel irréprouvable. Le terme « vocation » est initialement utilisé par l'église catholique pour qualifier l'entrée dans les ordres. C'est alors Dieu qui appelle un homme à consacrer son existence à son service. Aujourd'hui, l'usage de ce terme, pour caractériser l'engagement dans une voie professionnelle, est dédié aux professions que l'on juge imprégnées d'une mission, non plus divine, mais davantage sociale, altruiste⁵¹. Toujours soucieuse d'inscrire notre réflexion dans la perspective de la clinique du travail, nous appréhendons cette position comme un élément caractéristique de notre recherche puisque la vocation est communément associée aux métiers de police.

§45 Le voyage professionnel de nos intervenants, s'il est décrit, d'abord comme une errance sans idéal⁵², devient progressivement une expédition définie, un col à gravir dont l'objectif, est d'atteindre, au sommet, la fonction au sein du service spécialisé visé. Nos intervenants relatent l'excitation de cette période, associée, en regard des théories de Jankélévitch, à la temporalité du passage de « l'ennui » à « l'aventure »⁵³. Nos enquêtés déploient une énergie particulière, apparaissant comme inépuisables, dans leur récit, pour gagner leur place au sein de leur service. Les entretiens s'animent, les regards brillent. La structure même du langage mute. D'un simple style « narratif », certains basculent dans le « dialogue théâtral ». On parle d'un basculement du discours indirect vers le discours direct. Ce dernier a l'avantage (et le pouvoir) de restituer avec réalisme les situations d'interactions.

Et donc quand j'ai vu l'annonce à la police fédérale pour le laboratoire, je me suis dit « Ah! Bingo! C'est ça qu'il me faut! ». Je suis allée à l'entretien en me disant « Il me faut ce job! ». Je me souviens qu'il y avait une liste pour le profil, et j'étais vraiment là : « Ouais, ouais, ouais, ouais ! C'est exactement ce qu'il me faut! Ok donc Bingo! ». Et je suis allée à l'entretien tellement avec cette idée-là que je suis sûre que c'est pour ça que ça a marché. (Béatrice)

Nos intervenants, à maintes reprises, nous présenteront leur engagement

professionnel comme une mission endossée, et acceptée qui constitue à notre sens une face défensive particulière, vocationnelle.

§46 La « vocation » nous apparaît indissociable, dans son acceptation actuelle, d'une forme d'altruisme social, approchant la notion d' « altruisme normatif » exposée par Serge Moscovici⁵⁴, en ce sens qu'il se manifeste au sein d'institutions qui respectent les normes sociales altruistes. « Nous devrions aider notre voisin, défendre une personne en danger, etc., et ces obligations créent des attentes des autres vis-à-vis de nous et de nous vis-à-vis de nous-mêmes »⁵⁵. Cette attente mutuelle engendre une perception forcément vocationnelle de l'engagement dans ce type de profession. Lors de nos entretiens, Maurice confirme que le type d'altruisme à prendre en compte est bien l'altruisme normatif. En effet, d'après Moscovici « Dans la vie courante, (...) (les gens) obéissent à cette norme de responsabilité, comme à toute norme, de manière sélective, c'est-à-dire en accordant la priorité aux victimes dont la détresse semble due à des causes impersonnelles. Ils suivent une règle simple : aider ceux qui méritent de l'être. Or, si ce mérite semble indiscutable dans le cas d'un désastre naturel, ou de la mort d'un proche, il devient discutable si les victimes sont supposées avoir causé leur propre malheur par paresse ou imprévoyance »⁵⁶. Maurice nous confie se sentir insensible aux victimes de scènes de crime lorsque celles-ci sont des délinquants, particulièrement des consommateurs ou dealers de stupéfiants, qui, finalement, ont cherché, par leur comportement, l'issue fatale qui est la leur.

Là où vraiment je n'ai plus aucun ressenti émotionnel, c'est deux truands qui s'entretuent pour une histoire de stup' ou un truc comme ça, là... Pfff... C'est deux morceaux de viande avec des trous. Le côté humain a disparu tout à fait. (Maurice)

§47 Nous attendons de ces services spécialisés de police qu'ils agissent conformément aux normes que nous associons à l'institution qu'ils représentent, elles-mêmes produites par notre système de valeurs sociétales, qui comprennent indéniablement des associations entre l'altruisme et l'exercice de certaines professions. Nous nous dégageons donc de la pulsion altruiste purement individuelle. Le pompier, le policier, ou le professeur sont couramment cités comme les professionnels qui entrent en fonction comme on entre en religion, prêts à démontrer un dévouement exemplaire, prêts à tous les sacrifices pour remplir leur mission. Mais, comme l'étude menée en 2012 par Sybille Smeets le démontre, l'engagement vocationnel des policiers envers leur fonction constitue une croyance qui ne résiste pas à l'épreuve du terrain⁵⁷. Par les résultats de sa recherche, l'auteure poursuit une lecture de l'institution policière détachée d'une lecture culturelle⁵⁸, nuisible à toute approche pertinente de cet objet. Or, cette

analyse ne se vérifie pas dans le cas de nos enquêtés. Nous considérons dès lors qu'ils envisagent leurs interventions comme des missions. Nos intervenants perçoivent les images violentes comme celles de tâches vocationnelles à accomplir, qu'eux seuls peuvent endosser, parce qu'ils sont investis d'une mission. Le déplacement a opéré, il a transposé l'image violente dans une réalité où notre intervenant n'est pas un simple membre de la police, il est avant tout porteur d'une mission.

§48 L'évocation, par nos intervenants, d'une prédisposition personnelle qui leur permet d'être confrontés aux images violentes tout en évitant leurs effets perturbants nous a interpellée. Certains se perçoivent en effet comme des individus disposant de la faculté de pouvoir assumer ces tâches spécifiques. Ils s'accordent à qualifier cette caractéristique d'innée.

Je suis comme ça, j'ai toujours été comme ça. Je pense que tout le monde ne peut pas le faire, tu as besoin d'un critère essentiel, et c'est même pas de l'empathie, je pense que le critère essentiel qu'il faut aujourd'hui c'est l'humanité. Être humain, (...) je pense quand même que c'est une prédisposition personnelle. (Natacha)

Je pense que tous les gens qui restent dans ce milieu, s'ils ont ce sentiment de devoir, d'utilité publique, mais dans le grand sens du terme, de mission, on est peut-être un peu tous utopiques mais c'est l'idée de participer à quelque chose qui n'est pas pour le commun des mortels... (Béatrice)

§49 Au-delà de la vocation altruiste normative, nous devons ajouter une dimension toute particulière confiée lors de notre recherche : celle de la mission, du devoir. Le concept de la vocation induit une dialectique : l'appel provient d'une entité, s'il est entendu et obéi, la mécanique est qualifiée de vocationnelle. Cependant, d'où peut bien avoir été émis l'appel auquel semblent répondre nos intervenants ? Il proviendrait d'une instance sociale, abstraite, suscitant l'altruisme. Mais cet appel ne serait émis qu'à destination de ceux qui ont la capacité de se défendre de ce que la mission confiée apportera de souffrances. C'est en ces termes que nous pouvons définir la face défensive vocationnelle utilisée par nos enquêtés : une face perçue par eux comme innée, qui leur permet, par un processus de déplacement, de percevoir l'image violente comme celle d'une mission, vocationnelle altruiste et normative, qu'eux seuls sont capables d'endosser.

§50 Le parcours professionnel de nos intervenants se déploie comme un processus dynamique qui prend son essor initial dans des raisons d'abord pragmatiques, puis vocationnelles, altruistes normatives. Les aspects vocationnels apparaissent dans

le discours de nos enquêtés lorsqu'ils évoquent leur engagement dans leur fonction spécialisée. Ils justifient leur adéquation aux tâches professionnelles par le sentiment de disposer de facultés spécifiques, d'être finalement prédisposés à leur profession. Ils se sentent alors davantage investis d'une mission, d'un devoir que d'une simple fonction. Notre analyse permet de percevoir, dans les témoignages de nos intervenants, que ceux-ci mobilisent une face défensive prismatique vocationnelle, caractérisée par le déplacement, lors de la confrontation avec l'image violente, de leur tâche professionnelle vers une véritable mission.

La face défensive humoristique

§51 Freud, que ses contemporains décrivent comme un adepte de l'humour, rédige, en 1927, un ouvrage, « Rire de soi l'humour » , qui traite exclusivement du sujet. Isée Bernateau commente cet écrit : « Dans l'humour, le surmoi utilise son surplomb, non plus pour juger ou écraser le moi, mais, au contraire, pour l'alléger et lui permettre de se moquer de lui-même sans pourtant en souffrir. Face cachée, invisible, et pour le moins paradoxale, du surmoi, qui rend possible le plaisir au lieu d'en être, comme d'habitude, le principal trouble-fête »⁵⁹. Nous émettons l'hypothèse que cette face cachée du surmoi, évoquée ici, soit le lieu où la face défensive humoristique trouve son origine. Depuis la psychanalyse, d'autres préoccupations, psychologiques et sociologiques ont beaucoup gravité, à l'occasion de recherches au sujet notamment des mécanismes de défense, autour de l'usage du rire, spécialement dans les professions sociales. Julien Bernard, dans son immersion dans le milieu de l'entreprise funéraire expose que « Quelles que soient les raisons de rire (ou pas) des anecdotes de son quotidien de travail, le rire permet d'évacuer quelque chose, de "décompresser", au même titre que la relaxation hors travail »⁶⁰ . Par le processus de déplacement qu'offre l'usage du prisme défensif, nos intervenants perçoivent les images violentes auxquelles ils sont confrontés dans une réalité comprenant des aspects comiques.

§52 Si nos enquêtés partagent des anecdotes morbides, parfois sinistres, et souvent difficiles, ils parlent aussi de la place particulière qu'ils réservent à l'humour. Nous savons que l'usage du rire participe à une prise de distance, à un processus de décompression nécessaire dans de nombreuses situations, pas exclusivement professionnelles. Ce qui en fait une face défensive particulière dans notre analyse, c'est qu'il surgit ici dans des lieux où la morbidité, la violence, dominant. Le contraste est d'autant plus saisissant.

Je peux très bien te raconter des blagues pédo (sur la pédophilie), et ça me fait vraiment rire hein (elle insiste sur le « vraiment »). Je trouve ça dégueulasse, je trouve ça gros, mais ça me fait rire, ça me permet de décompresser aussi. (Samantha)

Classé par Kernberg comme mécanisme de défense mature, à niveau adaptatif élevé, le recours à l'humour assure une limitation optimale du stress. Mais qu'en est-il quand la mobilisation de la face défensive humoristique n'est pas consentie ?

Les restrictions de l'usage du rire

Nous avons pu discerner, dans les témoignages de nos intervenants, deux restrictions au rire. La première est que l'on ne rit pas avec tout le monde. Bien entendu, il ne s'agit pas de rire avec les membres éplorés de la famille de la victime, ou avec un juge d'instruction encore inconnu au bataillon. Mais ce mode défensif est-il au moins partagé entre collègues ?

§53 Le recours à l'humour peut nous apparaître courant et donner l'illusion d'une généralisation de sa pratique entre pairs, et pourtant, les témoignages recueillis nous indiquent le contraire. La face défensive humoristique semble n'être mobilisée et partagée qu'à condition que les individus présents soient perçus comme réceptifs à celle-ci, et son usage n'est accepté que s'il provient de certains collègues. Voilà une face défensive particulière, qui requiert un lien, un consentement tacite et mutuel entre individus, pour que le rire puisse s'exprimer, et que se manifeste un phénomène de « déplacement ». La réalité de l'image violente se trouve alors considérée dans une dimension comique, invisible au premier regard non-défensif. Nous aborderons, et c'est là la deuxième restriction relevée, les moments du rire, certains s'y prêtant et d'autres pas du tout.

- « On peut rire de tout, mais pas avec n'importe qui ! »

§54 La célèbre citation de Pierre Desproges prend ici tout son sens. Nos enquêtés expriment une réticence à partager le rire avec certaines catégories d'individus. C'est une évidence, les proches de défunts, les familles des victimes, ces personnes rendues vulnérables par le drame qui vient de se jouer, sont des personnes qui neutralisent complètement l'usage de ce mode défensif. Certains de nos enquêtés, ayant assisté à des scènes où le rire avait maladroitement été utilisé, sans avoir pris les précautions qui s'imposent, en font désormais un usage très mesuré. C'est le cas de Maurice :

Je me souviendrai toujours d'une affaire où on avait sorti un corps du canal, et le médecin légiste ne savait pas que sous la tente où se trouvait le corps, il y avait aussi un membre de la famille de la victime qui était là pour l'identifier... Et il passe la bâche de la tente et il nous lance « Bonjour ! C'est ici le barbecue ? » (rires) il y a eu un gros gros silence, et le membre de la famille de la victime, quand ça a été fini, l'a regardé dans les yeux avec du mépris, et puis il est parti. Je m'en souviendrai toujours. (Maurice)

Dans cet extrait, le consentement, conditionnant la mobilisation de la face défensive humoristique, n'est pas donné. Il est alors prioritaire pour nos intervenants de préserver la face, et d'éviter le recours à ce mode défensif. Parmi les intervenants, certains évoquent un certain malaise à accepter l'usage de l'humour lorsqu'il émane de collègues peu expérimentés.

- Au-delà des affinités personnelles

§55 Cette distinction entre les collègues dont on accepte l'usage de l'humour, et les autres, s'opère, d'après notre analyse, sur base de la reconnaissance de l'expérience et des compétences professionnelles.

Mais aucun à part Natacha chez nous ne peut se permettre de dire ok je vais venir taper sur l'épaule du médecin légiste et lui dire « Hé t'as vu celui-là, il avait un petit zizi ! » (rires)... (Elise)

Si nous usons fréquemment de l'humour entre amis pour partager des moments de plaisirs, ce n'est pas le cas de nos enquêtés. Les affinités personnelles ne sont pas présentées comme le critère qui autorise l'usage de l'humour face aux images violentes. La relation qu'entretiennent Elise et Natacha illustre pertinemment notre propos. Ces deux collègues connaissent certaines tensions personnelles au sein du service. Elles déplorent une forme de rivalité, et leurs interactions, elles l'admettent, sont parfois compliquées voire carrément conflictuelles. Curieusement, malgré ce manque d'affinités personnelles, exprimé de concert par nos deux intervenantes, celles-ci consentent mutuellement à l'usage de l'humour. *A contrario*, Elise ne semble pas accorder ce consentement aux nouveaux collègues peu expérimentés. Lorsque ceux-ci s'y essaient, Elise considère la manœuvre maladroite, peu appropriée. L'usage de la face défensive humoristique provoque alors un effet tout à fait opposé à celui de la décompression : il crée une tension.

La face défensive humoristique, permet, quand l'image violente la traverse, de la déplacer et de l'inscrire dans une réalité autre, où se trouve accentué le contraste de détails potentiellement comiques, lesquels peuvent faire l'objet de plaisanteries. Cependant, elle ne peut être mobilisée qu'entre pairs qui jouissent d'une reconnaissance professionnelle mutuelle, véritable socle du consentement.

- Le rire pas forcément partagé

§56 Si le rire est communément qualifié de contagieux, nous observons que son usage, dans la confrontation à l'image violente, répond à d'autres règles. Outre le fait que l'humour ne semble accepté que par ceux qui jouissent d'une reconnaissance professionnelle, nous relevons également que certains de nos intervenants ne pratiquent tout simplement pas l'humour.

Pour le rire, j'ai trouvé des personnes avec qui je peux le faire. Par exemple, mes collègues, je ne leur raconte jamais de blagues pédo (sur la pédophilie). Je ne le fais jamais ! Je sais que leur sensibilité est différente aussi. Je pense, enfin je crois en tous cas, qu'elles n'ont pas assez d'humour dans ce genre de matière-là. Mais moi, je peux aller très loin dans des blagues qui peuvent vraiment choquer hein...pour le moment, j'ai trouvé quelques personnes avec qui je peux le faire et ça m'aide vraiment parce que justement, ça retire ce côté très, très, dramatique, sinistre...enfin, à mon sens, à mes yeux, c'est comme ça que je fonctionne. (Samantha)

Ceux-là n'en sont pour autant pas dépourvus. Ils démontrent, durant l'entretien, un sens de l'humour vif, une répartie et une facilité à se référer au registre comique qui ont rendu nos entretiens légères et agréables. Cependant, ils ne pratiquent pas le rire quand ils sont confrontés à l'image violente. S'agit-il d'une gestion du rire « à rebours » ? La face défensive humoristique doit-elle, pour agir en décompresseur, forcément être mobilisée instantanément, au moment de l'exposition de l'individu à l'image violente, ou son effet peut-il opérer bien plus tard ? Est-ce là une caractéristique de la face défensive humoristique ?

Rire de tout, mais pas n'importe quand : les temps du rire

- Rire dans l'instant : empêcher le silence

§57 Dans les anecdotes relatées par nos enquêtés, l'usage de l'humour surgit parfois au moment même de l'intervention. Des collègues, autorisés par l'indispensable consentement tacite à l'usage de la face défensive humoristique, échangent des propos drôles, qui semblent dédramatiser une situation des plus sinistres. Dans l'anecdote évoquée par Elise, elle et Natacha tamisent les restes d'un véhicule incendié dans lequel le propriétaire a péri. Scène dramatique s'il en est, exposant deux membres du *Disaster Victim Identification*, tamis à la main, et genou au sol, à la recherche du moindre reste de la victime carbonisée. Et pourtant, l'usage de la face défensive humoristique opère :

(...) c'est pas évident de retrouver des os carbonisés et de faire la distinction entre des pièces métalliques et des restes humains...A un certain moment, il y

avait un morceau de jante qui avait coulé, qui avait vraiment fait comme une goutte de fonte et en tamisant, je dis à Natacha « Regarde, ça c'est pas une dent ? » (rires) là on a rigolé entre nous.(Elise)

Le rire est alors mobilisé par nos intervenants pour combler le silence, un silence auquel pourrait se substituer tout à fait autre chose que l'élément comique à partager. Aussi, utilisé dans l'instant, il apparaît comme un mode défensif contre le vide dans lequel on pourrait sombrer. Il a l'avantage de réunir ceux qui le partagent, empêchant alors doublement la chute ; par le comblement du vide qu'est le silence, et par l'appel lancé à autrui, de le rejoindre dans ce mouvement de résistance.

- Juste après pour décompresser

§58 Natacha évoque une intervention qui a généré une émotion intense. Il s'agit de l'identification d'une famille qui a péri dans sa maison suite à un incendie accidentel. Les corps du père, de ses quatre enfants et du chien de la famille ont été retrouvés sur les lieux. La scène est décrite avec une intensité particulière. Au drame de l'incendie s'ajoutent le nombre et l'âge des victimes. Natacha nous rapporte à quel point cette intervention fut lourde pour elle, pour ses collègues et pour tous les professionnels présents sur place. Elle expose la scène en démontrant la mobilisation, qui lui est familière, de la face défensive proximale⁶¹. La transparence de cette face ne nous épargne rien. Le récit est détaillé, elle décrit la position des corps, les motifs apparaissant sur les pyjamas des enfants, le petit linge qui enveloppe ce qui reste d'un corps de bébé carbonisé.

Il faut savoir qu'une petite fille de 1 an, carbonisée, une fois que tu fais l'autopsie, y'a plus rien qui reste hein... le reste, c'est dans ta main... t'enlèves le linge, il ne reste rien, la petite était carbonisée... de la poussière quoi... (Natacha)

Mais Natacha nous parle aussi de la situation professionnelle des parents, elle n'a rien oublié. Le rire est absolument banni de son récit. Les images sont d'une violence rare, insupportable. Et pourtant, dans le contraste qui caractérise cette face défensive humoristique, celle-ci sera tout de même mobilisée, mais après coup. Il faut attendre que Natacha soit sur le retour de la scène du drame, accompagnée d'un collègue, pour que surgisse le rire décompresseur :

C'était sa première mission, et alors bon, il faut savoir aussi qu'à côté du papa, on retrouve le chien qui est mort. Donc, après, X et moi, on va à l'autopsie et le soir, on rentre à la maison, et là on déconne dans la voiture... on faisait ça souvent. Et on dit « Ah... c'est triste pour le chien... » comme ça. Mais entre nous tu vois... lui, il a toujours une grande gueule, « Oui oui, c'est triste pour le chien » ...(rires) (Natacha)

- Le rire dans l'entretien

§59 Si nous avons mis en lumière deux moments où se manifeste l'usage de la face défensive humoristique dans les interventions professionnelles de nos enquêtés, nous n'en n'avons pas pour autant été privée durant nos entretiens. Il nous paraît utile de préciser que les intervenants qui plaisantent abondamment lors de nos rendez-vous ne sont pas forcément ceux qui semblent les plus prompts à user de l'humour lors de leurs interventions. Béatrice, par exemple, est certainement une de nos intervenantes les plus drôles. Pour chaque sujet, elle a une plaisanterie, une remarque décalée à formuler, elle rit énormément. Cependant, même si elle considère le recours au rire comme un mode de défense tout à fait acceptable et normal, elle admet aussi qu'elle ne l'utilise pas.

Ben y'en a qui ont l'humour, moi je crois qu'il faut avoir ces mécanismes-là et je crois que tout le monde ne les a pas, c'est clair, moi je ne l'ai pas... (Béatrice)

Ce dernier élément ne fait qu'illustrer ce que nous avons déjà décrypté du fonctionnement du rire généré par la mobilisation de la face défensive humoristique : il n'est pas de la même nature, ni provoqué par les mêmes déclencheurs que le rire commun. Lorsque le rire est convivial, partagé entre amis, il n'assume aucune fonction de résistance au vide, ou de décompression, mais bien celle du partage, avec ses proches, de moments de plaisir et de joie.

§60 La question de l'usage du rire comme mode défensif face à l'image violente surprend par le contraste entre le sinistre de certaines situations et la légèreté qu'on associe à l'usage du rire, en cela, il confirme son objectif décompressant, se distinguant d'une fonction communément divertissante. Après l'analyse des données récoltées, nous avons pu mettre en évidence que l'usage du rire défensif n'est toléré et partagé que sous condition de l'obtention d'un consentement tacite entre individus présents. Sans ce consentement, le rire apparaît comme déplacé. Celui-ci est conditionné par la reconnaissance, par autrui, des compétences professionnelles et de l'expérience de l'intervenant qui veut en faire usage.

§61 L'usage du rire est de surcroît consenti à certains moments seulement. En fonction du moment où le rire est exprimé, il peut vouloir proposer une résistance au silence, éviter que celui-ci ne soit comblé par une émotion destructrice, ou offrir une voie qui permet la décompression. Par le fait que le rire soit exprimé lors des entretiens par des intervenants qui n'en n'usent pas lors des interventions confirment la différence de la nature de ce rire défensif avec le rire commun de convivialité.

§62 La face défensive humoristique semble fonctionner par la manifestation d'un effet de déplacement, transposant la réalité de l'image violente dans une autre réalité, où se voient frappés de contraste, les potentiels éléments comiques de la situation. Ce processus défensif fait certainement écho au mécanisme de défense du même nom, considéré, dans la classification de Kernberg, comme mature, et donc comme mobilisé par les individus en toute conscience. Callahan et Chabrol s'interrogent : « on peut se demander si l'humour ne fait pas coopérer surmoi et inconscient et si cette rare connivence entre les trois instances⁶² ne participe pas au sentiment de libération et d'exaltation qui y est lié »⁶³. Si dans sa considération psychanalytique, Freud percevait déjà le rire comme inhérent au jeu complice des trois instances psychiques, notre terrain transpose, en quelque sorte, cette indispensable connivence par la nécessité d'un échange de consentements, entre individus cette fois, pour que le rire acquiert toute sa force défensive.

On envisage que lorsque la face défensive humoristique n'est pas consentie, ou se voit mobilisée lors d'un temps du rire inadéquat, c'est qu'a échoué le processus de déplacement. On qualifie alors le rire de « déplacé », alors que le malaise provient davantage du fait que le phénomène de déplacement justement n'a pas pu opérer pour tous les intervenants en présence.

Les effets perturbants

§63 Dans ce chapitre, nous distinguons les « effets perturbants primaires » des « effets perturbants secondaires ». Nous avons préalablement défini l'effet perturbant. Celui-ci est caractérisé, dans notre appréhension, par la manifestation de conséquences qui peuvent troubler la vie quotidienne, qui génèrent un désordre. En cela, nous révélons ici les modifications de comportements ou de perceptions qui doivent leur origine à la confrontation à l'image violente. Les « effets perturbants primaires » se manifestent en dehors de tout usage spécifique d'une face du prisme défensif. Ils sont évoqués par des intervenants qui adoptent des modes de défense différents. L'effet perturbant doit alors, à notre sens, son origine à la confrontation successive, à la surexposition à l'image violente, tout simplement. Les « effets perturbants secondaires » quant à eux semblent se développer d'une façon spécifique, inhérente à la mobilisation préférentielle d'une face du prisme défensif.

Les effets primaires de l'usage du prisme

§64 Nous développons les 6 effets primaires principaux que nous avons répertoriés au cœur de la parole recueillie : l'exacerbation de la vigilance (vis-à-vis d'autrui, et domestique), la perte d'insouciance, la colère, le décalage ressenti avec le corps policier et les cauchemars éveillés. Nous rappelons que tous nos intervenants ne présentent pas ces effets perturbants de façon cumulative. Il s'agit, pour chacun, d'effets perturbants qui se manifestent avec plus ou moins d'intensité et impactent leur perceptions et comportements quotidiens.

- Surexposition à l'image du crime : exacerbation de la vigilance vis-à-vis d'autrui

§65 Travailler dans un service spécialisé de la police qui surexpose à l'image violente, c'est aussi vivre avec l'idée que le crime peut surgir partout, à tout moment, dans un quotidien ordinaire. Tous nos intervenants nous dressent le portrait du criminel comme celui d'un homme banal au premier regard, que rien ne différencie de l'inoffensif passant ou du gentil voisin. Beaucoup le qualifient de « Monsieur ou Madame Tout le monde ». Cette lucidité implique l'acceptation de l'imprévisibilité du crime, et avec elle, l'adoption de comportements vigilants exacerbés. Chez lui, Maurice modère autant que possible les situations qui peuvent dégénérer, Béatrice nous avoue ranger les couteaux de cuisine avant certaines discussions potentiellement houleuses à la maison, « juste au cas où ». Elle se demande, lorsqu'elle rencontre certaines personnes, jusqu'où elles sont capables d'aller. Marcel ne peut s'empêcher de scruter l'attitude de messieurs qu'il juge trop âgés pour fréquenter la plaine de jeux d'un parc du quartier... Cette suspicion latente et permanente participe à la mise en place de comportements de vigilance, occasionnels ou constants, mais dont l'origine est liée, selon nos intervenants, à cette conviction que le criminel n'est pas un monstre, mais bien un de nos semblables, quelconque, qui peut être poussé, par un excès d'humeur ou de désespoir, au passage à l'acte.

Mais c'est vrai que je vois les gens différemment, je suis sûre... Je les imagine capables de tout. C'est trop bizarre hein ?... Non mais c'est vrai que quelqu'un qui a un excès de colère, ou parfois je me dis « Tiens, cette personne-là, jusqu'où est-ce qu'elle pourrait aller ? ». Ou j'inspecte mes enfants des pieds à la tête en me disant « Mmm... je vais quand même vérifier que tout va bien, qu'ils vont bien et qu'il n'y a pas de problème... est-ce qu'ils me le diraient s'ils avaient des problèmes ? »... (Béatrice)

Quand l'image violente n'est pas liée au crime, mais davantage au drame, à celui de l'incendie, de l'accident mortel, quels sont les effets perturbants détectés dans

le discours de nos intervenants ?

- La surexposition à l'image violente du drame : l'exacerbation de la vigilance domestique

§66 Pour nos intervenants plus généralement confrontés à l'image du drame qu'à celle du crime, nous observons également, dans les données recueillies, une accentuation de la vigilance au quotidien, mais domestique cette fois. Il ne s'agit pas de penser le crime possible partout et en tous lieux, mais bien de penser le drame, l'accident, possible partout et en tous lieux. Elise nous fait part, depuis une intervention sur un incendie particulièrement meurtrier, de sa préoccupation de se prémunir, bien plus qu'avant cette intervention, de tout risque d'incendie.

Ce dernier point peut paraître moins spécifique. En effet, lequel d'entre nous n'a pas modifié, à la suite d'un drame survenu dans son entourage, quelques-unes de ses habitudes ? Façon de conduire, attention accrue pour le verrouillage des portes, pour la fermeture de son sac-à-main, tous ces comportements sont encouragés bien plus par l'expérience vécue par nos proches que par d'éventuelles campagnes de sensibilisation et de prévention. Malgré l'apparente banalité de cet élément, nous soulignons que ce phénomène d'accentuation de la vigilance domestique est ici gonflé par l'accumulation des images violentes approchées. Nous avons évoqué l'importance de la fréquence d'exposition à l'image violente pour la constitution de notre échantillon, ce critère démontre ici toute sa pertinence. S'il nous paraît évident que notre vigilance est influencée par l'expérience, directe ou indirecte, avec le drame ou l'accident, la vigilance de nos enquêtés, elle, s'en trouve démesurément exacerbée.

§67 Enfin, ce que nous nommons « vigilance » est approché par la clinique du travail comme produit par la « suspicion ». Pour Dominique Lhuillier, « la suspicion est en quelque sorte un outil de travail et elle est continuellement exercée et renforcée par la culture policière. Cette suspicion généralisée affaiblit la confiance et la présomption d'honnêteté sur lesquelles reposent les relations sociales quotidiennes »⁶⁴. Si la référence est ici faite aux policiers, et pas forcément aux membres de services spécialisés, nous considérons que celle-ci agit également sur nos intervenants, impliqués qu'ils sont dans le même contexte de surexposition au crime et au drame. Cette vigilance est peut-être encore plus importante pour nos intervenants du fait qu'aucune de leurs tâches ne concerne d'interventions qualifiées de « préventives ». Il s'agit toujours de faits à constater ou à investiguer. En cela, la systématisation de l'exposition à l'image violente accentue encore le poids de l'effet perturbant de l'image violente.

- Perte d'insouciance

§68 L'exacerbation de la vigilance domestique est un effet perturbant primaire qui

se manifeste par la mise en place concrète de comportements, il se révèle dans « l'agir ». La perte d'insouciance, elle, se devine dans le partage du ressenti de nos intervenants. La surexposition à l'image violente semble induire une prise de conscience inconfortable, qui déstabilise le sentiment d'insouciance. Beaucoup admettent que cette modification de perception, cette perte de légèreté, coïncide avec leur entrée en fonction dans leur service spécialisé respectif.

(...) j'essaie que ça n'ait pas d'influence sur ma vie sociale, mais à l'intérieur, quand même, ça se passe quoi tu vois, j'imagine toujours le pire ! Même des accidents... Je ne crois pas que j'avais ça avant (...). Quand j'imagine mon gosse qui tombe dans l'escalier, je ne m'imagine pas simplement qu'il va se faire mal, qu'il va se péter une jambe... non, moi j'imagine la jambe qui s'éclate, le sang qui gicle, enfin tu vois, je vois tout le bazar quoi, oui, tout le truc quoi ! Et en même temps, tu vas pas faire chier le monde avec ça tout le temps quoi ! (Béatrice)

La prévision mentale du pire qui se produit est ici particulière dans le sens où elle est indissociable de la nature des images violentes auxquelles Béatrice se voit surexposée⁶⁵. Il ne s'agit donc pas d'une appréhension généralisée, mais bien d'une projection contextualisée, imbibée des images violentes.

- Colère

§69 Elle se manifeste par intermittence, par explosions, elle s'adresse parfois à l'être humain en général, à sa capacité infinie à faire le mal, à détruire, elle peut aussi être générée par une image violente particulière. La colère exprimée par nos enquêtés semble stimulée par un sentiment d'injustice, par le dégoût d'un monde qui ne tourne pas rond. On se souviendra des mots de Natacha à l'évocation de la fillette de 5 ans qu'elle a déterrée de ses mains et de la colère avec laquelle elle a lancé *C'est pas juste quoi !*. A nouveau, cet effet perturbant peut être perçu par notre lecteur comme anodin, évident et non spécifiquement réservé à ceux qui subissent une surexposition à l'image violente. Et, à nouveau, nous mettons l'accent sur cette fréquence, sur cette concentration d'images violentes qui accentue forcément les effets que nous pensons communs, mais qui sont ici, par leur constance et leur intensité, contrastés au point que nous ne pouvons les taire.

C'est le sentiment d'injustice, tu vois, quelqu'un de très innocent à qui il arrive un truc complètement... il est au mauvais endroit au mauvais moment... ça c'est vraiment... tu te dis « mais merde quoi ! Qu'est-ce qui a dû lui traverser l'esprit à ce moment-là ? » Mais elle (la victime) a dû se dire « Mais c'est quoi ce monde ??? ». (Béatrice)

§70 La nature des interventions de nos enquêtés contraint parfois nos intervenants à faire intrusion dans une intimité dérangeante, traduisant les travers les plus inavouables de certains individus. Par exemple, l'exploitation de matériel informatique, saisi chez un suspect dans un dossier de pédopornographie, impose aux membres de *Child Abuse* le visionnage de toutes les séquences disponibles, afin de détecter celles qui sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires. Cette opération apporte aussi son lot d'images violentes, lesquelles provoquent parfois tout autant de colère et d'indignation. Irène nous rapporte une de ces expériences :

J'ai eu un dossier une fois...j'ai été choquée...et ce n'était pas sexuel... Je te jure (elle secoue la tête en pinçant les lèvres) ...c'était un type, il avait tous des films...ne sois pas choquée hein ?... Et c'était des femmes, jolies, la plupart asiatiques, je vais jamais oublier ça (elle ferme les yeux) ... elles tuaient des bébés animaux...je te jure...elles écrasaient des petits lapins... tu voyais comment les femmes le faisaient...vraiment...j'étais choquée, je te jure...c'était des femmes adultes...C'était dégueulasse...je te jure... je le vois encore hein... Mais qui fait ça ??? Il y a une femme qui le fait et un type qui lui dit de le faire... allez...ça m'énerve, c'est dégueulasse. (Irène)

Maurice nous confie, lui aussi, cette vision obscure de l'être humain, qui, de temps à autre, s'exprime, sans qu'il n'en ait réellement le contrôle. La colère prend le dessus, tout simplement. Maurice évoque plusieurs points importants dans son témoignage, à la fois cette colère qui nous occupe, sa vision pessimiste de l'homme, mais aussi de l'existence en général, et de sa lugubre ironie.

(...) pour moi, l'être humain, c'est la pire des bestioles sur la planète. Et je suis encore avec cette idée, pour moi l'être humain est un parasite de la planète. Avec le temps, ça ne s'allège pas... y'a des gens formidables, autant que des mauvais, si pas plus, sinon la société ne tournerait pas, mais on retient toujours le plus mauvais, et j'ai une vue noire du monde, c'est vrai. Quand on circule dans Bruxelles, je dis « Ah! J'ai eu ça là, c'était telle affaire de meurtre, de vol ou de... » et je vais repérer relativement vite le dossier de cet endroit...tu sais, c'est comme cette affaire que j'ai eue, un incendie, tout le monde était sorti de la maison en flammes, toute la famille, et puis le gars, il retourne dans la maison pour aller sauver le chien... il n'est jamais ressorti de la maison...le chien oui... tu vois... (Maurice)

Cet effet perturbant primaire, cette colère latente tapie au fond de nos intervenants, qui leur fait approcher l'homme par son plus mauvais profil est peut-être aussi partagée par les policiers non spécialisés, cependant, nous insistons encore, c'est bien la surexposition à l'image violente qui, à notre sens, donne à cet effet toute son ampleur pour nos intervenants. Mais se sentent-ils alors unis à leurs pairs par cette perception obscure ?

- Décalage ressenti avec le corps policier

§71 Certains de nos enquêtés ne font pas partie de ce que l'on nomme « le corps opérationnel de la police »⁶⁶. Ils sont « civils ». Parfois, ce statut est assorti d'une opérationnalité limitée aux missions de police technique et scientifique ⁶⁷. Dans son étude clinique du travail policier, Dominique Lhuilier précise que « (...) parmi les policiers, une majorité porte un uniforme. On distingue les civils et la tenue, ceux qui portent la "pelure" »⁶⁸. Si en début de carrière, l'appartenance au « corps opérationnel » représente un objectif, voire un idéal pour certains, nos intervenants civils, au fil du temps, abandonnent ce projet. Progressivement, un décalage se fait sentir et ressentir. Certains enquêtés émettent l'hypothèse que les tâches spécialisées sont à l'origine de ce décalage. Elles généreraient une perception plus humaine du criminel. Cette perception les éloignerait d'autres services de police, et principalement du « corps opérationnel » initialement convoité :

Avant, tu m'aurais demandé de suivre la formation pour devenir un policier opérationnel, là, il y a 10 ans, ouais, à fond, tu vois, j'aimais bien la droiture du truc et tout... et maintenant je n'y crois plus du tout du tout. (Béatrice)

Je pense que ça (elle parle du fait que certains policiers ne cherchent pas à comprendre pourquoi l'auteur a commis un crime), c'est l'expérience de terrain qui est différente, qui déforme... En fait, nous, on a l'habitude de voir les deux côtés. (Elise)

§72 Nous sommes confrontée ici à l'incidence de la mobilisation de la face défensive proximale, puisque l'exposition à l'image violente altère la perception du criminel. La manifestation de cet effet nous conforte dans l'hypothèse que quelle que soit la face défensive utilisée, toutes présentent une certaine porosité. La surexposition à l'image violente participe donc à l'élaboration d'une perception différente du criminel, du drame. Cette perception « dédramatisée » a pour effet de différencier nos intervenants de leurs collègues non spécialisés du corps

opérationnel de police. S'en suit une forme d'isolement d'origine presque inavouable. Ces confidences ne sont pas livrées sans pudeur. Difficile, pour un membre des services de police, d'exprimer tout ressenti quelque peu compréhensif envers le criminel, et pas exclusivement envers la victime. Ce sentiment n'est pas perçu comme bienvenu, il semble trahir, en quelque sorte, une forme d'idéal de la « mission policière », réprimant le crime (et donc son auteur), pour en protéger les victimes, même si les missions de police sont, en pratique, fort éloignées de cet aspect quelque peu caricatural. Les tentatives de partage, avec les membres du corps opérationnel « non-spécialisé », d'une perception plus nuancée du criminel, le considérant comme un de nos semblables, le rapatriant dans l'humanité à laquelle il appartient et qu'il participe à constituer, semblent perçues comme des propos déplacés voire excentriques. Or, pour tout individu, l'appartenance à une communauté professionnelle permet le renfort des capacités défensives face aux épreuves du travail⁶⁹. Ce décalage ressenti a pour effet d'amenuiser la capacité défensive de nos intervenants, du moins celle associée au sentiment d'appartenance à l'institution policière.

Dire aux enquêteurs « Oh le pauvre, apparemment c'est quelqu'un qui avait une vie super difficile, il a vraiment péché une case », et ouh ! Tu sens bien que tu ne peux pas dire ça, vraiment pas !! (Béatrice)

Si certains nuancent cette position, il n'empêche que beaucoup perçoivent leur métier comme fortement différencié de celui des policiers non spécialisés, et ressentent un réel décalage avec l'institution policière. Ce décalage semble vécu comme un effet perturbant par le sentiment d'isolement ressenti qu'il produit. Cet effet est d'autant plus important que l'institution policière est présentée comme un « corps », composé lui-même de « membres » uniformisés par le port de la « pelure », symbole d'appartenance à cette instance solidaire voire compacte⁷⁰. Nous devons donc bien inscrire ce malaise dans son contexte professionnel propre.

- Des cauchemars éveillés

§73 Freud qualifie le rêve de « voie royale vers l'inconscient ». Nous avons pensé que nous pourrions, lors de nos entretiens, récolter nombre de récits oniriques palpitants, nous pencher sur l'interprétation possible de ces escapades imaginaires. Mais il n'en fut rien. Ils sont peu nombreux à exprimer des troubles du sommeil, des insomnies, et particulièrement, des cauchemars. L'image violente ne semble donc pas massivement hanter le sommeil de nos intervenants. Elle se manifeste plutôt sous forme de « flashes », d'images violentes qui surgissent dans les scènes du quotidien, sans qu'aucun déclencheur logique ne soit identifié.

Les images violentes persistantes, celles qui perturbent le quotidien, prennent une voie parallèle à celle du rêve. Elles apparaissent de façon imprévisible, et ponctuent certains moments anodins de la vie quotidienne éveillée. Elles apportent alors une sensation de malaise, d'étrangeté encombrante. Si Béatrice a trouvé une façon de réduire le malaise qu'elles lui procurent, en partageant quelques-uns de ces « flashes » avec son mari, cette stratégie n'est pas suffisante pour éradiquer totalement cet effet perturbant :

Donc, pff... oui... ça m'emmerde par exemple dans ma vie privée quand on va quelque part ou on passe à un endroit et moi, mon mari me dit « T'as vu, machin... », et moi j'ai un putain de flash d'un dossier quoi... et ça m'emmerde d'avoir ces flashes parce que je me dis « Pfff... j'aurais peut-être pu éviter dans ma vie d'avoir ces images à la con, mais voilà, elles sont là quoi... » ... Boum, t'as l'image d'un crétin égorgé dans sa douche et t'es là... (rires) et tu t'y attends pas... (Béatrice)

Si les images violentes génèrent des effets perturbants primaires, par la voie de l'inconscient, elles ne semblent pas toujours préférer la voie du rêve, mais bien celle du rêve éveillé.

Nous estimons qu'il est impératif dans notre démarche, de distinguer les effets perturbants primaires précités de ceux que nous exposons dans la section suivante. Un des défis majeurs de notre travail d'analyse a consisté en la recherche d'une cohérence dans la parole recueillie. Or, la diversité, la richesse est telle dans les différents témoignages, que nous ne pouvons éviter de perdre notre lecteur, qu'en le guidant dans une structure qui permette de rendre compte au-delà de l'hétérogénéité apparente, de la cohérence que nous y percevons.

Les effets secondaires de l'usage du prisme

§74 Nous pouvons observer deux effets perturbants secondaires provoqués par l'usage de deux modes de défense diamétralement opposés : un premier issu de la mobilisation de la face défensive technique, en particulier le procédé de virtualisation, et un second, issu de la face défensive proximale, focalisée sur l'auteur. Dans le premier cas, l'intervenant se distancie de l'image violente, jusqu'à en refuser la réalité (on évoque une forme de « déréalisation »). Il organise son imperméabilité face aux images violentes. Ce procédé, nous l'avons vu, est favorisé notamment par l'usage de l'écran faisant écran. Dans le second cas, l'intervenant s'expose à l'image violente en faisant montre d'une perméabilité nécessaire à son bon fonctionnement. Cette face défensive, pour rappel, est caractérisée par une forte transparence.

La virtualisation : « Je ne suis pas un monstre... »

§75 Samantha est la seule de nos intervenants à mobiliser la face défensive technique, en usant spécifiquement d'un procédé que nous avons nommé « virtualisation ». Après notre entrevue, nous avons pris soin d'immortaliser, autant que possible, les éléments de l'environnement, notre ressenti, et, dans le cas de Samantha, les confidences qu'elles nous a concédées une fois l'enregistrement de l'entrevue terminé. Et c'est là, au moment où théoriquement l'entretien prend fin que celui-ci a fait sens. Nous partageons ici un extrait de notre journal de terrain :

Samantha fera, elle-aussi des confidences post entretien que je dois saisir dès aujourd'hui, pour en garder au maximum l'authenticité... pour ne pas trahir ces paroles si précieuses... Une fois le magnétophone éteint, Samantha recule un peu sur sa chaise à roulette... elle prend physiquement ce recul qui semble la saisir à cet instant même. Elle hésite avant de me lancer « Tu sais, je ne suis pas monstrueuse... ». Quelle drôle de remarque... je lui dis que non, évidemment, je la rassure et lui dis qu'à mon sens, si elle a élaboré autant de défenses autour d'elle pour pouvoir visionner ces images sans y être sensibilisée, c'est certainement parce qu'elle a justement une sensibilité dont elle a conscience et qu'elle ne veut pas se sentir vulnérable...pour continuer à aider ces enfants... elle soutient mon regard, comme si elle cherchait à savoir si réellement, je pensais ce que je venais de lui répondre... « Tu sais, une fois, je parlais avec une amie...elle m'a dit qu'elle ne comprenait pas comment je pouvais regarder ces images d'enfants abusés sans que cela m'atteigne... elle ne comprenait pas quand je lui disais que j'avais plus de facilité à regarder ces faits plutôt que les blessures d'un accidenté de la route...avec, je ne sais pas moi...une fracture ouverte (elle écarquille les yeux) ! Elle m'a dit...(silence)...elle m'a dit " tu es monstrueuse"... (silence) ». Samantha semblait réellement avoir été blessée par cette parole. J'ai eu l'impression qu'elle attendait de moi que j'alimente son argumentaire à retardement contre cette phrase qui l'avait tant secouée. Elle m'a parlé de l'empathie qu'elle avait, certainement même de façon excessive, elle m'a confié savoir qu'elle avait même certainement un problème avec ça... elle m'a dit à quel point elle était dévouée à ses amies, qu'elle ne les jugeait pas... la voilà qui déclinait ses qualités, qui tentait de se défendre de cette représentation d'elle qu'elle a reçue comme une gifle. Comme je pouvais, je l'ai rassurée de ma conviction qu'elle m'avait bien démontré ce côté d'elle, qu'il était évident au vu de son parcours et de ses choix...

Cet entretien revêtait quelque chose de particulier, la chose devenait claire à mesure que je m'éloignais de son bureau... elle se sentait incomprise par beaucoup de ceux qui percevaient sa capacité de contrôle comme de la froideur ou une forme d'insensibilité.

Extrait de notre journal de terrain, 19 avril 2018

Nous avons récolté, sans le savoir encore, dans la parole de Samantha, la trace de l'effet perturbant secondaire lié à la mobilisation de la face défensive technique, et plus particulièrement la « virtualisation ». Samantha, qui nous apparaît comme celle qui est capable de prendre la plus grande distance avec les images violentes, jusqu'à en nier la réalité, semble tourmentée par la perception qualifiée de « monstrueuse » nourrie par certains à son égard. L'effet perturbant secondaire ressenti par Samantha se traduit par un malaise qui trouve son origine dans la distance entre deux perceptions ; d'une part, celle d'une insensibilité, voire d'une monstruosité que certains déduisent de l'interprétation erronée de son mode défensif et d'autre part, celle qu'elle nourrit d'elle-même, sensible et empathique. L'effet perturbant secondaire se manifeste par le sentiment d'être soumise, dans la perception de certaines personnes, à la même distance finalement que celle qu'elle impose entre elle et les images, puisque Samantha se voit affublée d'un trait de personnalité, d'une insensibilité très éloignée de la perception qu'elle a d'elle-même.

Prenons maintenant le contre-pied de cette face défensive, et découvrons ce que Béatrice, mobilisant la face défensive proximale focalisée sur le criminel, peut ressentir comme effet perturbant secondaire.

La face défensive proximale : « Ce ne sont pas des monstres ! »

§76 Les intervenants ayant recours à la face défensive proximale, par le fait d'un rapprochement fort avec l'image violente, et non une distanciation, comme c'est le cas pour d'autres modes défensifs, se voient affectés par diverses réactions qui troublent leur quotidien. Nous approchons ici particulièrement la face défensive proximale focalisée sur le criminel. Celle-ci a pour caractéristique de générer, chez nos intervenants, une perception réhumanisée du criminel. En se projetant elle-même en lieu et place de l'auteur, en mimant les gestes qu'il aura posés, Béatrice s'identifie, le temps d'une expertise, à l'auteur. Elle enfile le costume du meurtrier, elle devient l'auteur, l'autre. Elle nous confie ressentir alors la panique qui a dû l'envahir une fois le geste fatal posé, la peur qui suit la rage, elle ira jusqu'à qualifier ce ressenti d'empathique. Si cette face protège nos intervenants, si elle rend tolérable l'image violente, par le rapatriement du criminel dans son humanité, elle produit aussi des effets secondaires perturbants qui compromettent leur intégration dans le système pénal, policier, et finalement au système social auquel ils appartiennent. Béatrice évoque une perte de foi dans la justice pénale. Au fil des dossiers et des témoignages en cour d'assises, cette perception proximale du criminel éloigne progressivement Béatrice de toute adhésion au système de justice pénale en vigueur.

La justice par exemple, je suis vraiment, je n'adhère plus du tout avec la façon dont ça se passe... par exemple, les assises, pour moi c'est l'équivalent de la pendaison publique dans le temps... on ne les tue pas tout de suite, ça a pris une

autre forme, c'est tout. Donc moi je trouve que c'est vraiment un lynchage public. Pfff non, j'adhère plus du tout à cette façon de faire la justice. (Béatrice)

§77 L'effet observé prend des allures de paradoxe. La confrontation aux images violentes amène à relativiser la perception de l'auteur, voire à lui accorder une forme d'empathie que l'on pense réservée aux victimes. Cette perception induit une diminution, une presque disparition de l'adhésion au fonctionnement de la justice pénale, et malgré tout, nos enquêtés persistent dans leur carrière, s'y attachent même et continuent de participer à un processus auquel ils ne croient pourtant plus.

Moi, je voyais les assises, le témoignage et puis la condamnation comme l'aboutissement du dossier et en fait les premières années, y'en a pas, parce que ça met x années avant de passer aux assises machin... et puis on n'en a fait qu'une ou deux au début et puis maintenant on en fait régulièrement, et au plus j'en fais, au plus je me dis que c'est moche comme aboutissement ! Je veux de moins en moins contribuer à ça. (Béatrice)

Ce paradoxe nous laisse percevoir une volonté de participer à la résolution de l'enquête surpassant la déception de ce que la justice en fera. Nous émettons l'hypothèse que cet effet perturbant secondaire ne suffit pas à atténuer la force de la combinaison des raisons à la source de la face défensive vocationnelle développée précédemment. L'effet existe, il se manifeste par le trouble qu'il impose à l'intervenant, sans pour autant l'empêcher de poursuivre sa « mission ».

§78 Nous avons choisi de développer ces deux effets perturbants secondaires parce qu'ils se manifestent conséquemment à la mobilisation de faces défensives opposées. La première, technique, distancie l'intervenant de l'image violente, la deuxième, proximale, l'en rapproche. Nous observons que les deux effets perturbants secondaires ressentis sont également inscriptibles dans une considération dynamique, alternant distance et proximité. L'effet perturbant ressenti par Samantha étant celui d'une distance entre la perception que certains pouvaient déduire par l'interprétation erronée de son mode défensif, l'assimilant finalement à un trait de personnalité éloigné de la perception qu'elle a d'elle-même. En cela, la distance qu'elle installe entre et les images violentes est aussi importante que celle ressentie entre la perception qu'elle a d'elle-même et celle qu'elle peut inspirer à autrui.

§79 L'effet perturbant ressenti par Béatrice est également celui d'une prise de distance, mais avec les valeurs sociales traduites par l'institution pénale. En cela, plus elle se rapproche de l'auteur, plus elle s'éloigne des valeurs sociales institutionnalisées. Dans les deux cas évoqués, les effets perturbants sont bien les conséquences directes de l'usage préférentiel d'une face défensive prismatique. Ils sont des effets secondaires perturbants, impliquant la manifestation d'un désordre, d'un trouble dans les perceptions et comportements de nos intervenants. Ils suggèrent que ceux qui sont finalement qualifiés de monstres sont surtout incompris, qu'ils s'agissent de nos intervenants, ou de certains criminels.

Conclusion générale

§80 Par cette enquête résolument inductive, ancrée dans un procédé de développement au moyen des théories de la clinique du travail et des mécanismes de défense, nous avons élaboré, pour répondre à notre question de recherche, une modélisation de l'approche des images violentes par les membres de services spécialisés de police, au moyen d'un prisme que nous qualifions de « défensif ». Ce prisme comporte plusieurs faces, chacune d'elles (technique, vocationnelle, proximale ou humoristique) correspond à un mode défensif particulier. A la façon du prisme optique, le prisme défensif convertit l'image violente entrante par diffraction. Cette opération permet la focalisation sur un seul des aspects dissociés de l'image. Les intervenants qui bénéficient du phénomène de diffraction de l'image violente utilisent préférentiellement soit la face défensive technique du prisme (qui concentre l'attention de l'intervenant sur les aspects techniques de l'image violente), soit la face défensive proximale du prisme (qui concentre l'attention de l'intervenant sur les émotions suscitées par les victimes ou les auteurs des faits).

§81 Le prisme défensif peut aussi être mobilisé par l'observateur pour percevoir l'image violente. Dans ce cas, c'est le regard de l'observateur qui traverse le prisme. Dans cette dynamique, le bénéfice défensif de cet usage se traduit par le phénomène de déplacement. Nos intervenants envisagent alors l'image violente dans une réalité décalée. Il peut s'agir de mobiliser une face défensive humoristique, dans une réalité où l'image violente revêt des caractéristiques comiques, ou vocationnelles, dans laquelle la tâche professionnelle devient une mission à accomplir. Quel que soit l'usage du prisme défensif, il est utilisé par nos intervenants pour « faire face » à l'image violente.

§82 La clinique du travail et la théorie des mécanismes de défense, qui constituent les révélateurs du développement de notre image latente du réel, ont permis de prendre en considération à la fois le fonctionnement individuel de nos intervenants, tout en les inscrivant dans leur contexte professionnel et ses spécificités. Cependant, la mobilisation de certaines faces défensives nous impose de les distinguer des stratégies défensives exposées par la clinique du travail de Dominique Lhuilier concernant les policiers. En effet, celle-ci conçoit essentiellement les défenses comme relevant d'une prise de distance de l'individu envers l'élément menaçant. Or, nous l'avons vu, la face défensive proximale, par exemple, incite à s'approcher de l'image violente, plus encore, à en absorber l'énergie, dans un élan presque empathique, pour assurer le bon fonctionnement des spécialistes. Si certaines faces défensives identifiées correspondent aux mécanismes de défense (comme la « virtualisation » qui coïncide en de nombreux points avec la « déréalisation »), nous les distinguons toutefois également de ceux-ci. Les faces du prisme défensif sont abordées dans le cadre d'un mode de fonctionnement professionnel et sont élaborées dans et par ce contexte particulier.

Qu'il s'agisse de la face défensive vocationnelle (que nous qualifions de normative et altruiste), de la virtualisation, ou de la face défensive proximale, le mode de défense n'est plus une réaction à un élément perçu comme menaçant, inattendu mais constitue un réel mode de fonctionnement adapté aux exigences de ces professions. La surexposition à l'image violente apparaît comme une caractéristique qui rapatrie le prisme défensif dans l'arsenal technique dont disposent les membres de services spécialisés de police, il devient un outil de travail. C'est un prisme défensif unique, dynamique, taillé sur mesure, qui protège son bénéficiaire des images violentes visibles et de leurs effets invisibles.

§83 Quant aux effets perturbants décelés dans la parole confiée, qu'ils soient primaires ou secondaires, ils transforment les perceptions et l'appréhension des activités quotidiennes de nos intervenants. La perte d'insouciance, l'exacerbation de la vigilance sont des effets perturbants qui traversent tous les discours. L'inscription de notre démarche dans la clinique du travail nous a permis de relever un effet particulièrement spécifique à un métier policier pourtant caractérisé dans sa représentation par une uniformité apparente et une adhésion commune à des valeurs qui le sont tout autant : l'effet ressenti par nos intervenants, d'un décalage avec le corps de police, ou avec l'institution justice. Ces effets, s'ils n'empêchent pas nos intervenants de fonctionner, participent à éroder leur vie personnelle par leur manifestation.

§84 L'effet qui a retenu particulièrement notre attention est cette perception humanisée du criminel, empreinte d'une empathie parfois confondue, partagée entre auteurs et victimes, comme si le crime ou le drame faisaient finalement partie inexorablement de l'existence et que tous en sont les victimes, qu'ils soient ceux qui commettent l'acte ou ceux qui le subissent. Comme si finalement n'avait plus d'importance que cette souffrance qui circule, agit sur les individus et se manifeste par l'action criminelle. Dans la parole recueillie, la violence est surtout assimilée à la souffrance. Tout en restant éloignés d'une vision angélique du criminel, les membres de services spécialisés de la police témoignent d'une forte sensibilité qui s'oppose incontestablement à la perception des « Experts » fictionnels, désignés comme des êtres insensibles, blindés, blasés. Ils sont les opérateurs de complexes processus de conversion des images au moyen de leur prisme défensif, mais en aucun cas, ne sortent indemnes de la surexposition à l'image violente.

§85 Enfin, nous rejoignons Beaud et Weber lorsqu'ils nous confient « Vous ne sortez pas inchangé, voire indemne, d'une enquête. Vous pouvez en être transformé : vous verrez ensuite les choses et les personnes autrement »⁷¹. Malgré la contrainte de format à laquelle nous sommes soumise pour la réalisation de cette contribution, nous avons eu le privilège de partager des entrevues passionnantes qui nous ont permis de capturer les images latentes d'une réalité inexplorée, de les développer par l'immersion dans les cuves révélatrices du

savoir. Nous sortons à présent de la chambre noire de la recherche. Et c'est à vous, notre lecteur, que nous confions notre image développée.

1. Tisseron S., *Psychanalyse de l'image. Des premiers traits au virtuel*, Paris, Dunod, 1995, p. 16. ←
2. C'est le sémiologue François Jost qui fait écho de la façon la plus pertinente à la nécessité qu'est la nôtre de définir le concept de « l'image violente ». Dans l'ouvrage collectif « La terreur spectacle », publié en 2006, François Jost, offre de distinguer l'image violente de l'image de violence : « Pour résumer, l'image violente se caractérise par le fait qu'elle produit un choc perceptif ; l'image de la violence produit un choc émotif, qui n'est pas forcément perceptif. » (Jost, 2006, p. 73). Les images de violence évoquées par François Jost sont parfois génératrices d'émotions par la simple suggestion, sans que ne soient perceptibles les contours, les éléments de la scène dont il est question. Nous traitons, dès lors, bien des images violentes, dans le sens où celles-ci sont toujours perçues visuellement par nos enquêtés, et provoquent, de ce fait un choc perceptif. ←
3. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping*, Paris, Dunod, 2018, p. 21. ←
4. *ibidem* ←
5. Cette approche du criminel, animée par le besoin identificatoire, suit le mouvement obsessionnel de la mesure de l'époque. En 1876, « L'Uomo delinquente » de Lombroso est fraîchement publié et consacre la suprématie de la mesure, de la technique, comme source première du décryptage du criminel. ←
6. Encore utilisée aujourd'hui, les poudres permettant de révéler des traces digitales sont noire ou blanche, son utilisateur utilisant l'une ou l'autre en fonction de la teinte du support sur lequel se trouve la trace. Sur une surface foncée, la poudre blanche sera préférée, et inversement, sur une surface claire, c'est la poudre noire qui sera la plus efficace pour mettre la trace en évidence par un effet contrastant. ←
7. Certains dispositifs nécessitent jusqu'au déploiement d'un espace temporaire sophistiqué, clos, réservé à la propagation d'un produit révélateur vaporeux, appelé *lumicyano*. ←
8. Sang, salive, sperme. ←
9. Telles que les séquences vidéo ou photographies numériques trouvées sur Internet, analysées par Child Abuse. ←
10. À savoir principalement des logiciels permettant d'importer des données qui facilitent l'identification de l'auteur ou du consommateur d'images pédopornographiques, soit qui aident au tri d'une importante masse de données. ←
11. Renard B., *Police technique et scientifique. Les exigences d'une preuve fiable*, in (sld) Renard, B. et Deseille M., *Police technique et scientifique. Les exigences d'une preuve fiable*, Bruxelles, Politeia, 2005, p. 16. ←
12. Il existe une impressionnante hétérogénéité des classifications opérées par différents auteurs traitant des mécanismes de défense. Aussi il nous faut choisir, dans l'étendue des possibles disponibles ce qui, à notre sens peut faire écho, et de la sorte révéler au mieux notre recherche, tout en admettant que la voie choisie ne puisse prétendre à l'exhaustivité. ←
13. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping*, Paris, Dunod, 2018. ←
14. Lhuilier D., *Cliniques du travail, op. cit.*, p.173. ←
15. *Ibid.*, p.11. ←
16. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/perturber> ←
17. Imbert G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, vol.3, n° 102, 2010, p. 25. ←
18. Lhuilier D., *Cliniques du travail, op. cit.*, p. 60. ←

19. Kaufmann Jean-Claude, *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan, 2001. ←
20. Beaud S. et Weber F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, la Découverte, 2010, p. 40. ←
21. Lhuilier D., *Cliniques du travail*, op. cit., p. 59. ←
22. Bertucci, M.-M., « Place de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales : quelques jalons », *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 14, n°1, 2009, p. 51. ←
23. Busino, G., La place de la métaphore en sociologie, *Revue européenne des sciences sociales*, 2003, article mis en ligne le 30 novembre 2009, p. 91, URL : <http://journals.openedition.org/ress/53> (page consultée le 18 juillet 2018). ←
24. *Ibid.* ←
25. April A., *Optique géométrique*, Montréal, éditions JFD, 2017. ←
26. On dit que leur indice de réfraction est différent. ←
27. April A., *Optique géométrique*, op. cit., p. 171. ←
28. Dominique Lhuilier précise que « les stratégies défensives tendent à prévenir, à encadrer ces processus d'identification, à limiter les risques de compassion, à contrôler l'émergence de sentiments de culpabilité... Elles portent sur des représentations de la situation de travail et/ou sur les affects qui lui sont associés et modifient le regard porté sur l'Autre : le recours à la catégorisation sociale permet la construction d'une représentation du « client » qui légitime le rôle et les pratiques professionnelles, comme il garantit le maintien de la distance et la réduction de l'engagement émotionnel. », op. cit., pp .187-188. ←
29. Natacha est une intervenante appartenant au *Disaster Victim Identification*, service qui procède à l'identification des personnes décédées, de restes humains et de personnes ne pouvant plus s'identifier elles-mêmes. Concrètement, ce service est appelé quasiment quotidiennement pour la récupération de corps ou de restes humains, dans tous les états et en tous lieux. Ils sont noyés, brûlés, enterrés, en état de décomposition, broyés, momifiés, ils sont éparpillés sur les voies de chemin de fer, coincés par l'hélice d'un bateau, ensevelis sous la terre. Les membres du *Disaster Victim Identification* réalisent de nombreuses tâches de terrain qui nécessitent la confrontation directe aux images violentes. ←
30. Lhuilier D., *Cliniques du travail*, op. cit., p. 188. ←
31. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping*, op. cit., p. 39. ←
32. Béatrice est spécialiste en *blood pattern analysis (BPA)*, membre de l'Unité Centrale, service de la Direction Générale Judiciaire qui dispose d'une offre variée d'expertises ; analyse de traces d'oreilles, de pieds chaussés, d'outils, de pneus, etc. Notre intervenante vient en appui aux unités demanderesse par la délivrance d'une expertise des traces de sang laissées sur les lieux des faits. Sur base de photographies des lieux, ou suite à une descente sur la scène à analyser, la spécialiste étudie les indices disponibles. A partir de ses résultats, elle réalise une morphoanalyse à même de donner des éléments nouveaux à l'enquête, à savoir ; la dynamique des faits, la position de l'auteur, celle de la victime, la direction des coups portés, le nombre de déplacements opérés par la victime, etc. Ces analyses requièrent l'usage d'une méthode rigoureuse et l'observation minutieuse et approfondie des traces de sang, mais aussi de toute la scène, pour pouvoir apporter des réponses contextualisées et précises. ←
33. Widlöcher D., « Empathie et co-pensée », *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, vol. 3, n°2, 2013, p. 40. ←
34. Henri est membre du laboratoire de police technique et scientifique décentralisés de Bruxelles. Il est en charge de constatations techniques telles que le prélèvement de traces lors des descentes sur les scènes de vols ou de crime. En fonction du type de scène de crime (incendie, vol dans habitation, homicide etc.), les membres de laboratoire de la police technique et scientifique évoluent sur les lieux en suivant une procédure adaptée. Ils prennent des photographies des lieux, relèvent d'éventuelles traces digitales, recueillent, dans des écouvillons, des substances organiques, utilisent, le cas échéant, des produits de révélation de traces comme la fluorescéine (capable de révéler des traces de sang même après qu'elles aient été nettoyées et qu'elles soient devenues invisibles à l'œil nu). Outre ces nombreuses constatations techniques sur le terrain, les tâches scientifiques des membres des laboratoires de la police technique et scientifique se concentrent sur des analyses comparatives réalisées dans les laboratoires même. ←

35. ZIELINSKI A., « La compassion, de l'affection à l'action », *Études*, vol. tome 410, n°1, 2009, p. 55-65. ←
36. Bernard J., *Croquemort*, Paris, Métailié, p. 161. ←
37. *Child Abuse* est un service attaché à la Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJSOC), chargé, sur base de photographies ou de séquences vidéo diffusées sur Internet, d'en définir le caractère pédopornographique, ou non, et, le cas échéant, d'offrir un appui à l'identification d'auteurs ou de victimes, sur base des images. *Child Abuse* intervient aussi en appui aux unités de police qui réclament, lors de la saisie de matériel possiblement pédopornographique, une aide au tri des images, et à leur qualification. Quelle que soit la mission endossée par le membre de *Child Abuse*, il s'agit d'observer attentivement, et de façon particulièrement alerte les images en ce qu'elles peuvent être porteuses d'informations tout aussi décisives que difficiles à déterminer. ←
38. L'Unité centrale (UCE) est un service attaché à la Direction judiciaire et technique, en charge d'expertises spécifiques comme la comparaison de traces d'outils, de chaussures, de pneus, les comparaisons faciales, et les projections de sang sur scènes de crime. ←
39. Ils disposent, entre autres, de logiciels spécifiques facilitant le « tri » des photographies ou séquences, permettant d'obtenir des informations utiles sur la provenance des images. ←
40. Michaud Y., « Définir la violence ? », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014, vol.2, n° 60, p. 34. ←
41. Dans l'ouvrage collectif, « La terreur spectacle », paru en 2006 et tout entier dédié aux images des attentats du 11 septembre 2001 à Manhattan, François Jost évoque l'impact du son des images sur le processus d'identification aux images perçues. « Avec ces images de « scaphandrier » immergé dans la réalité, selon un mot d'Edgar Morin, les cris, les hurlements, les sirènes rendaient perceptible la confusion en facilitant l'identification du vu au vécu », Jost F., in Dayan D. (sld.), *La terreur spectacle*, Bruxelles, De Boek, 2006, p. 72. ←
42. A savoir Samantha, Irène et Marcel. ←
43. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping*, op. cit., p.52. ←
44. *ibid.*, p.54. ←
45. Lhuilier D., *Cliniques du travail*, op. cit., p. 131. ←
46. Ces deux membres du laboratoire de police technique et scientifique de Bruxelles sont photographes de formation. ←
47. Dans une contribution consacrée aux images des attentats du 11 septembre à Manhattan, la sociologue Lillie Chouliaraki explore trois topiques, dont celle de la sublimation de la souffrance. Elle affirme que « (...) la sublimation de la souffrance, instaure une relation de contemplation réflexive vis-à-vis du spectacle même de la souffrance (...) elle considère la souffrance comme n'étant ni accablante ni injuste. Elle invite plutôt le spectateur à se complaire au plaisir esthétique d'un tableau vivant, à la mise en images de l'horizon de Manhattan », Chouliaraki L., in Dayan D. (sld.), *La terreur spectacle*, op. cit., p.135. ←
48. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. ←
49. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping*, op. cit., p 35. ←
50. *vocare* signifie « appeler » en latin. ←
51. « Les métiers pour lesquels on peut parler de vocation sont généralement ceux où l'on porte aide et secours à autrui. Les métiers de la santé, de l'enseignement, du social, correspondent à cette démarche. », Chevandier C., « Vocation professionnelle : un concept efficient pour le XXe siècle ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2009, vol.116-3, n°3, p.100. ←
52. Tous nous rapportent avoir choisi l'institution policière pour des raisons essentiellement pragmatiques. ←
53. « (...) l'enjeu de l'aventure, sa vérité, c'est l'avènement, ce qui est encore en instance, cet instant passionnant qui ne s'est pas encore produit. », Barillas L, Guinfolleau P.-A. et Worms F., « Préface », in Jankélévitch V., *L'aventure, l'ennui, le sérieux*, Champs essai, Paris, Flammarion, 1963, p. XV. ←
54. Moscovici S., « Les formes élémentaires de l'altruisme », in Moscovici S.(sld), *Psychologie sociale des relations à autrui*, Paris, Nathan, 2000. ←

55. *Ibid*, p.81. ←
56. *Ibid*. ←
57. CERPOL – Consortium Education Research of the Police, *Belgian longitudinal research on the changes in attitudes to the police role, by police recruits and police officers in Belgium, Pan belge de la recherche longitudinale européenne Recruitment, education and careers in the police (RECPOL)*, Recherche financée sur fonds propres. VUB: Enhus E., De Kimpe S., Demarée C.; ULB : Smeets S.; KUL : De Schrijver A., Maesschalck J.; UGent : Easton M.; ULg : Seron V.; police fédérale : Verstryngne G., 2009-2015. ←
58. L'idée de « culture policière », développée dans un premier temps par Bowling et Foster, détermine des caractéristiques spécifiques au métier policier tels que la vocation (*mission sense*). Cette notion fut remise en question successivement par des auteurs tels que Monjardet, ou Mouhana, lequel considère qu'il faut se défaire d'une telle conception qui empêche d'approcher le métier de police comme une autre profession. ←
59. Bernateau I., « L'humour, une manie vitale ? Le lien à l'autre et à soi-même dans l'humour », *Revue française de psychanalyse*, 2015, vol.79, n°4, p. 1064. ←
60. Bernard J., *Croquemort, op. cit.*, p163. ←
61. Pour rappel, la face défensive proximale agit par diffraction, elle est développée à partir du §22 de la présente contribution . ←
62. Chabrol et Callahan font ici référence aux trois instances psychanalytiques que sont le *ça*, le *moi* et le *surmoi*. ←
63. Callahan S. et Chabrol H., *Mécanismes de défense et coping, op. cit.*, p. 35. ←
64. Lhuilier D., *Cliniques du travail, op. cit.*, pp. 179-180. ←
65. Pour rappel, Béatrice est spécialisée en analyse de traces de sang sur les scènes de crime. ←
66. Le corps opérationnel de la police est composé d'« opérationnels », c'est-à-dire de membres actifs de la police, diplômés de l'école de police, habilités à revêtir l'uniforme, à procéder à tous les devoirs opérationnels (rédactions de procès-verbaux, arrestations, auditions etc.) et à porter les armes des policiers. ←
67. Le statut de Béatrice est celui du « Calog de laboratoire, OPJ », c'est-à-dire, celui du cadre administratif et logistique (comprenez « civil »), officier de police judiciaire à compétences limitées aux missions de police technique et scientifique. Il s'agit donc de civils spécialisés en police technique et scientifique auxquels on a attribué des compétences nécessaires à leur bon fonctionnement dans le système judiciaire, et sur le terrain. ←
68. Lhuilier D., *Cliniques du travail, op. cit.*, p. 174. ←
69. Ce complément statutaire, concédé à ceux qui ne portent pas la « pelure », leur permet de réaliser, sur le terrain, des actes qui requièrent initialement un statut d'opérationnel (saisies, rédaction de procès-verbaux etc.). Dès le début de sa carrière au sein de son service spécialisé, Béatrice aspirait à rejoindre le « corps opérationnel », il s'agissait d'une forme de consécration de son intégration au sein de l'institution policière. Elle voulait être de ceux qui incarnent la police, et pas seulement de ceux qui la servent. Les années et les images violentes passant, Béatrice s'est détournée de ce projet. ←
70. Lhuilier D., *Cliniques du travail, op. cit.* ←
71. Beaud et Weber, 2010, p.13 ←